Rapport D'activité 2011

Pays de Nay
Communauté de communes

Sommaire

Édito p. 3
Temps forts 2011
La Communauté de communes en bref

Institution et services p. 5
• **L'institution**
- Projet de territoire
- Schéma départemental de coopération intercommunale
• **Les services**
- Organigramme
- Locaux techniques
PERSONNEL
- Recrutements personnels crèches
- Adhésion au CNAS
- Régime indemnitaire
• **Finances/budget**
- Séminaire élus
- Budget
- Création d'une Commission locale d'évaluation des transferts de charges
- Commission d'appel d'offre
• **Communication**
- Bulletins CCPN
- Site internet

Développement p. 17
• **Economie**
- Acquisitions foncières
- Requalification du Parc d'activités économiques Monplaisir
- Étude commerce
- Partenariat avec MCC-bat
- Convention avec la BGE Gascogne Pyrénées
- Adhésion à Béarn Initiative
• **Tourisme**
- Modification dénomination OT
- Instauration taxe séjour
- Refonte du site internet
• **Plan local de randonnées**
- Entretien annuel PLR
- Développement des itinéraires de randonnées
• **Aménagement de l'espace**
- SCOT et urbanisme intercommunal
- Véloroute Pyrénées Gave Adour
- Contrat d'axe ferroviaire
- SIG communautaire
• **Habitat**
- Assistance PACT Béarn Bigorre
- Charte architecturale et paysagère
- Résidence « Terre d'envol »
- Permanences ADIL 64
• **Culture**
- Contrat communautaire de développement : volet culture
- Lecture publique
- Développement des arts plastiques et contemporains
- Enseignement musical
- Étude cinéma
- Patrimoine industriel et recensement du patrimoine rural non protégé

Services aux personnes p. 33
- Service de portage de repas à domicile
- Transport à la demande
- Projet d'action sociale intercommunale
- Loisirs jeunes

Petite enfance et jeunesse p. 37

Piscine Nayéo p. 38
- Reprise en régie
- Accueil scolaires et clubs

Environnement p. 39
• **Déchets :**
- Mise en place d'un nouveau système de collecte
- Construction de la déchetterie d'Asson
- Finalisation de l'étude de réhabilitation du CET de Bénéjacq
- Marché déchetteries
- Compostage individuel
- Cartons des professionnels
- Animations scolaires
- Données techniques et financières
• **Assainissement**
- SPANC
- Fusion SIVU

Cyber-base p. 37

Glossaire des sigles p. 50

Directeur de publication : Christian Petchot-Bacqué
Conception et réalisation : Apic 05 59 84 82 32
Crédit photos : CCPN

Édito

Comme chaque année, vous trouverez dans ce rapport annuel toutes les informations nécessaires sur les activités et les projets de notre Communauté de communes.
Je retiendrai comme faits marquants des mois écoulés l'ouverture et l'inauguration des crèches, bien entendu. C'est un service Petite Enfance complet qui a ainsi vu le jour sur le territoire du Pays de Nay.
La préparation de la reprise de la Piscine Nayéo en gestion directe, la mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets et l'ouverture d'un service de portage de repas à domicile étaient également des échéances importantes de l'année écoulée. De tels dossiers mobilisent les énergies des équipes et je salue l'implication et la réactivité de chacun pour réussir ces adaptations et évolutions de nos services à la population.
Coté projets, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du territoire est désormais sur les rails. C'est un travail exigeant sur l'avenir de notre territoire pour les 15 à 20 ans à venir. Nous souhaitons qu'il mobilise tous les acteurs du territoire, habitants, entreprises, associations…
Enfin, un petit événement dans l'histoire de notre communauté… son changement de nom. « Vath Vielha » était un très beau nom, « Pays de Nay » également. Nous l'avons jugé, à l'unanimité, plus adapté à la réalité et à l'image de notre territoire.
Bonne lecture à tous.

Christian Petchot-Bacqué,
Président de la Communauté
de communes du Pays de Nay

Le 4 avril
Ouverture de la crèche Brin d'Éveil à Boeil-Bezing.

Le 6 juin
Mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets ménagers.

Le 15 juin
Démarrage du service de portage de repas en liaison froide à domicile.

Le 29 juin
Avis de la Communauté de communes sur le Schéma de coopération intercommunale.

Le 29 juin
Approbation du document-cadre du projet de territoire du Pays de Nay.

1er octobre
Inauguration des deux structures multi-accueil Brin d'Éveil à Boeil-Bezing, et Arlequin à Arros de Nay.

Le 17 octobre
Lors du Conseil communautaire, les élus décident, à l'unanimité, d'approuver le changement de dénomination de la Communauté de communes.
La Communauté de communes décide également de prendre la compétence « Élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » et arrête le tracé du projet de véloroute Pyrénées/Gave/Adour.

Pays de Nay
Communauté de communes

La Communauté de communes en bref

La Communauté de communes compte
- 58 délégués titulaires et 56 délégués suppléants.
- 24 membres du Bureau.
- 11 membres formant l'Exécutif, responsables chacun d'une commission de travail.

En 2011, ont eu lieu :

- 18 réunions de l'Exécutif
- 5 réunions du Conseil communautaire (28/02, 16/04, 29/06, 17/10, 19/12), avec adoption de 123 délibérations
- 6 réunions de Bureau (14/02, 11/04, 20/06, 06/10, 12/12, 22/12).

S'agissant du fonctionnement institutionnel de la Communauté de communes
- Les réunions des commissions :

Commissions	Nbre de réunions
Bâtiments	7
Environnement-déchets	5
Tourisme (1)	3
Communication	5
Finances et administration générale	4
Habitat-logement Groupe de travail charte architecturale et paysagère	2 2
Développement économique et emploi	9
Petite enfance – commission plénière Petite enfance – sous commission attribution des places	2 1
Culture, jeunesse et sports	7
Aménagement de l'espace	3
Services aux personnes	8

(1) Les réunions tourisme sont organisées dans le cadre du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.

Ont également été organisés :
- 1 réunion d'information à l'attention des secrétaires de mairie du territoire, le 27 janvier.
- 1 séminaire élu sur le budget, le 14 février.

Projet de territoire

Lors de sa séance du 29 juin 2011, le Conseil communautaire a approuvé le document-cadre du projet de territoire du Pays de Nay.

La CCPN a en effet lancé, depuis 2008, notamment dans le cadre de la préparation de son contrat communautaire de développement, plusieurs études thématiques : économie, habitat, services aux personnes, SCoT, tourisme, patrimoine… Ces études ont permis d'établir des diagnostics thématiques sectoriels et de formuler des préconisations d'actions et de projets.

Plusieurs séminaires d'élus, sur des thématiques de développement communautaire et territorial, ont également été organisés, depuis 2010 :

• Séminaire Compétences/Projets (6 mars 2010)

• Séminaire SCoT (7 octobre 2010)

• Séminaire Tourisme (8 novembre 2010)
• Séminaire Urbanisme-SCoT-Grenelle II (7 décembre 2010)

• Séminaire Budget, Prospective et Projets 2011-2012 (14 février 2011).

En lien direct avec le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT du Pays de Nay, ce projet de territoire devra permettre, après la réalisation d'un diagnostic plus approfondi :

• De construire une vision partagée du territoire, à partir d'un diagnostic territorial plus approfondi, et de bâtir un projet collectif d'aménagement et de développement durables du Pays de Nay à moyen terme (10 ans)

• De mobiliser, autour d'un projet commun, les acteurs du territoire (élus, habitants, acteurs économiques et sociaux, associations, partenaires institutionnels…), dans un objectif de convergence des acteurs et des politiques publiques

• De structurer les réflexions et les échanges entre acteurs locaux et partenaires

• De prioriser les axes fondamentaux d'action du territoire dans son ambition de développement

• De donner une cohérence globale aux actions engagées ou à engager

• De rendre la politique communautaire bien lisible pour les partenaires et financeurs

• De faciliter la promotion du territoire.

À ce stade de la réflexion, trois axes stratégiques d'un projet territorial peuvent être proposés, qui seront également ceux du SCoT du territoire :

• **Axe 1 -** Développement du cadre économique (« Emploi, économies productive et résidentielle »)

• **Axe 2 -** Développement équilibré de l'espace rural (« Aménagement durable de l'espace, SCoT… »)

• **Axe 3 -** Développement solidaire des équipements et services (« Accessibilité, économie résidentielle… »).

Ce document peut être consulté et téléchargé sur le site internet de la CCPN.

Projet de Schéma départemental de coopération intercommunale

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques a transmis à la Communauté de communes du Pays de Nay (CCPN), le 26 mai 2011, le projet de Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce projet de SDCI, pris en application de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, a été présenté à deux reprises, les 27 avril et 5 mai 2011, à la Commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), dans laquelle la CCPN est représentée par le Président.

Lors de sa séance du 29 juin 2011, le Conseil communautaire a rendu un avis détaillé sur ce projet de SDCI.

S'agissant des périmètres des communautés de « l'arrondissement de Pau », la CCPN qui, depuis son origine, compte 24 communes, s'est déclarée ouverte à des évolutions de périmètres, dans le respect de l'identité, de l'histoire et des projets des territoires existants.

Le projet de SDCI prévoyant exclusivement une intégration de la Communauté de communes Gave et Coteaux voisine à l'agglomération paloise, la CCPN a demandé qu'un « périmètre de solidarité » avec des communes de la Communauté de communes Gave et Coteaux soit également étudié.

De la même façon, s'agissant de coopération extra-départementale, la CCPN entretient des relations avec les communes voisines de Ferrières et Arbeost, situées dans le département des Hautes-Pyrénées et qui appartiennent à la Communauté de communes du Val d'Azun.

Concernant les syndicats de communes du territoire du Pays de Nay, la CCPN s'est dite en phase avec les principes et les propositions du projet de SDCI relatives à une unification, à terme, de la compétence adduction d'eau potable (AEP) et assainissement au niveau de la Communauté de communes. En ce qui concerne l'eau potable, la CCPN s'est prononcée défavorablement sur le projet de création, à terme, d'un syndicat de production unique pour la région du Nord-Est de Pau. Enfin, la CCPN s'est déclarée défavorable à une prise de compétence communautaire directe dans le domaine de la gestion des rivières.

Organigramme 2012

PRÉSIDENT
Christian PETCHOT-BACQUÉ

VICE-PRÉSIDENTS

SECRETARIAT GENERAL
Catherine JALOUX
SECRETARIAT/ACCUEIL
Sandrine DESTRUHAUT

FINANCES/MARCHES/RH
Laurence BERMOND
Christine BLANCHARD

Com. Finances/administration générale - Commission bâtiment

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Jean-Luc POUEY
Commission Aménagement de l'espace - Commission Habitat logement - Commission Communication

CYBER-BASE
Victoria BRUN

OFFICE DE TOURISME
Laureen MONTAGNE
Directrice
Estelle ESPERON
Géraldine VAISSE
Florence DUPLEIX
Com. Tourisme

PISCINE NAYEO [1]
Nadia MONTOULIEU
Directrice

PETITE ENFANCE [2]
Sylvie KOS
Directrice – Coordinatrice
Nathalie LABARCHEDE
Responsable de la crèche de Boeil-Bezing
Nadine SAPENA
Responsable de la crèche d'Arros de Nay

Com. Petite enfance

POOL TECHNIQUE CCPN/SAPAN
Christophe GARCIA
Directeur technique
Marjorie PERUS
Administration générale et finances
Géraldine BERGES-CAU
Secrétariat/accueil
Olivier BONNASSE-GAHOT *(ANC)*
Etienne RENARD
SIG
Maxime CAZAJOUS
Exploitation
Jean-Louis CAZARRE
Nicolas LARROCHE
Christophe LAGUERRE-BASSE

Com. Environnement/assainissement

CULTURE/SPORT/JEUNESSE/ SERVICES AUX PERSONNES
Brigitte COURADES LE PENNEC

Jean-Loup GAZZURELLI
Charge de mission patrimoine

Com Culture/jeunesse/sports
Com. Services aux personnes

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Christelle VILLEMIANE

Com. Développement économique/emploi

DECHETS
Sandrine LOUSTALET

Bertrand LEDIN
Ambassadeur du tri

Com. Environnement/déchets

[1] **Piscine Nayéo :**
David BOUZIGUES, Alexandra CANTIN, Catherine CONSTANT, Gérald DUCHET, Thibault GENDRE, Corinne MASSELIN - CARREROT, Dominique MINVIELLE, Danièle ROCHIER, Guillaume STOKER

[2] **Petite enfance :**
Crèche d'Arros de Nay : Béatrice BASCOU, Aurélie CAMPAHES, M. Dominique BUZY, Pascale LAVIGNE DU CADET, Maïder CALONGE, Monia POUMADERE, Nathalie MATHIEU, Régine SOUBIELLE
Crèche de Boeil-Bezing : M. Élisabeth BLAZQUEZ, Morgane BOUILLET, Emilie BUN, Lydie DUPUI, Célia FERNANDES, Solange GACHEN, Laurence GONCALVES-FUGAREU, Catherine LASSALLE, Delphine MARTINEZ

Maison de l'Eau et de l'Assainissement du Pays de Nay

Afin de répondre aux besoins de locaux des syndicats d'eau potable et d'assainissement et dans un souci de mutualisation entre les syndicats et la Communauté de communes, un projet d'extension du bâtiment des services techniques a vu le jour (délibération du 19/12/2011).
Le projet consiste à créer un ensemble de bureaux avec salle de réunion et zone d'information pour le public sur une surface habitable de 210 m².

Le chiffrage de ces opérations est arrêté à ce jour à un montant de 400 000,00 € HT.

Le calendrier prévisionnel de réalisation du projet est de 8 mois, avec une livraison au 2e semestre 2013.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Schéma de Coopération Intercommunale et correspond à la perspective d'intégration des syndicats à la CCPN à moyen terme.

Recrutements crèches

Au 1er trimestre 2011, la CCPN a procédé au recrutement du personnel de la crèche de Boeil-Bezing (6 agents, dont la responsable), ainsi qu'au recrutement de la responsable de la crèche d'Arros de Nay.

Adhésion au Comité national d'action sociale (CNAS)

La loi du 19 février 2007 a inséré les prestations d'action sociale dans la liste des dépenses obligatoires des collectivités territoriales. C'est dans ce cadre que le Conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de voter l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Nay, au CNAS, à compter du 1er janvier 2012.
La totalité du personnel est concernée. Les agents contractuels peuvent également bénéficier des prestations du CNAS, dans le cas de contrats d'une durée supérieure ou égale à 6 mois.
La cotisation, pour l'année 2012, est de 0,86 % de la masse salariale N-1 des agents ayant un emploi permanent (à temps complet ou incomplet) encadré par un plancher et un plafond :
- Plancher : 178,85 € par agent
- Plafond : 244,75 € par agent.

Désignation d'un correspondant

Un agent de la collectivité chargé d'assurer le rôle de correspondant (relais entre les bénéficiaires des prestations et le CNAS) a été désigné.
À ce titre, il assure la diffusion des documents transmis par le CNAS, vérifie les dossiers de demandes de prestations et les transmet à l'antenne régionale.
Il peut également relayer les souhaits exprimés par les agents quant à l'évolution du catalogue de prestations du CNAS, et participe à l'assemblée départementale annuelle.

Désignation des délégués locaux

Les délégués locaux sont les représentants du CNAS au sein de chaque collectivité ou organisme adhérent.
La durée de leur mandat est calquée sur celle du mandat municipal, soit 6 ans.
Chaque collectivité désigne un représentant du collège des élus (délégué local des élus) et un représentant du collège des bénéficiaires (délégué local des agents), pour siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association.
Alain VIGNAU, maire de Beuste, a été désigné représentant du collège des élus.
Un seul et même agent peut être à la fois délégué des agents et correspondant. C'est le cas à la CCPN.

Régime indemnitaire

Le Conseil communautaire a approuvé, le 26 avril 2011, la refonte du régime indemnitaire de la CCPN, après une présentation détaillée en Commission Finances le 2/03/2011, ainsi qu'aux agents le 29/03/2011.
Cette refonte du régime indemnitaire repose sur les axes suivants :
- unification du régime indemnitaire au sein de la CCPN, cadre unique et commun de référence,
- individualisation du régime indemnitaire sur la base des entretiens professionnels annuels,
- prise en compte des agents contractuels dans le régime indemnitaire.

Pour chaque agent, le régime indemnitaire est fixé par arrêté individuel conformément à la réglementation.

Séminaire élus

Dans le cadre de la préparation du Budget 2011 de la Communauté de communes, un séminaire budgétaire s'est tenu le 14 février 2011.
Les objectifs de ce séminaire des élus étaient les suivants :
- Faire un point sur les projets de la CCPN (état d'avancement, études de faisabilité, calendriers…)
- Actualiser la prospective financière pluriannuelle
- Présenter les principales orientations budgétaires 2011 (DOB)
- Dégager des priorités de réalisation sur les exercices 2012-2014.

Le Budget 2011 et les Comptes administratifs 2010 de la Communauté de communes ont été votés le 26 avril 2011, après la tenue du débat d'orientations budgétaires (28 février 2011).
La CCPN a voté un taux de contribution foncière des entreprises (ex TPU) de 23,69 %. Les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ont été maintenus.

Budget 2011

D'où vient l'argent ?

Section de fonctionnement	10 548 414,00 €
Contribution économique territoriale	2 768 033,00 €
Taxe d'habitation	2 310 554,00 €
Dotation globale de fonctionnement	1 675 787,00 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 109 243,00 €
Fonds départemental de la Taxe Professionnelle	429 640,00 €
Autres recettes	1 255 157,00 €
Détail autres recettes	1 255 157,00 €
Atténuations de charges	33 488,00 €
Produits des services, du domaine et des ventes	443 176,00 €
Dotations, participations, subventions	745 826,00 €
Revenus des immeubles	20 000,00 €
Taxe additionnelle au foncier non bâti	12 667,00 €

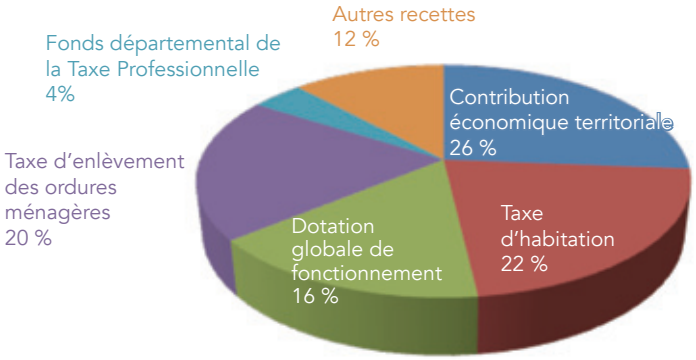

Fonctionnement - recettes

Section d'investissement	4 668 958,00 €
Subventions	1 722 624,00 €
FCTVA	286 876,00 €
Emprunt	1 009 700,00 €
Amortissement des immobilisations	232 000,00 €
charges à étaler	2 187,00 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	483 072,00 €
Virement de la section fonctionnement	900 928,00 €
Excédents d'investissement	31 571,00 €

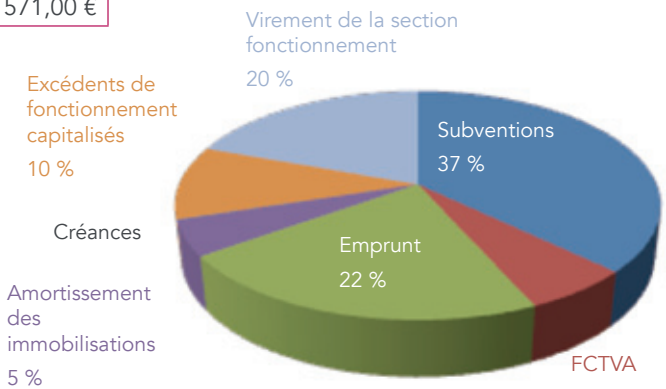

Investissements - recettes

Où va l'argent ?

Dépenses de fonctionnement	11 257 251,00 €
Reversements aux communes	2 726 075,00 €
Autres reversements (dont FNGIR 1 270 887)	1 280 887,00 €
Administration générale et services techniques	810 682,00 €
Autres charges à caractère général	121 897,00 €
Ordures ménagères	2 658 938,00 €
Développement économique et emploi	410 969,00 €
Amélioration de l'habitat	109 140,00 €
Enfance jeunesse (crèches : 663 272 € , RAM et ludothèque : 143 429 €)	806 701,00 €
Tourisme	180 580,00 €
Culture	93 370,00 €
Piscine	423 176,00 €
Services aux personnes	63 744,00 €
Cyberbase	47 350,00 €
Plan local de randonnées, sport jeunesse	63 960,00 €
Charges financières	197 881,00 €
Amortissements	232 000,00 €
Virement à la section investissement	900 928,00 €
Divers (dépenses imprévues, assurances, divers)	128 973,00 €

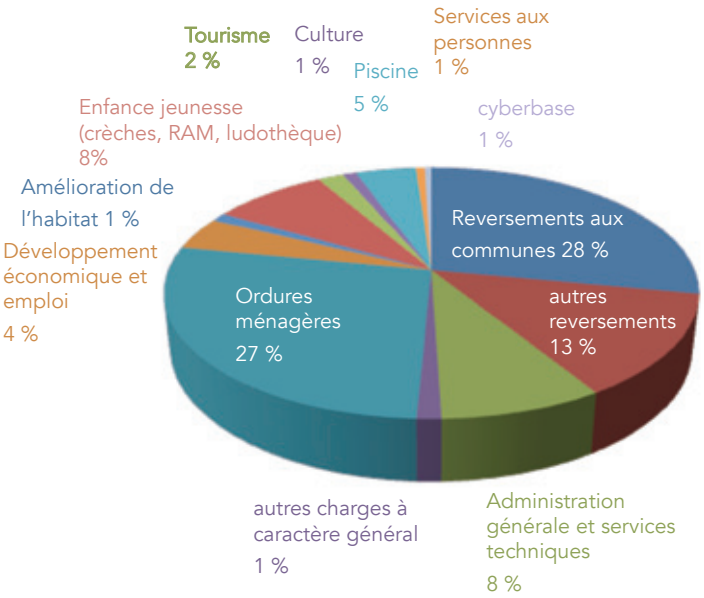

Dépenses de fonctionnement

Dépenses brutes d'équipement	3 773 613,00 €
Collecte ordures ménagères	860 466,00 €
Déchetteries, CET, site à gravats	1 006 200,00 €
Interventions économiques	550 000,00 €
Piscine	71 000,00 €
Bâtiments, locaux techniques, moyens généraux	477 122,00 €
Enfance jeunesse (Crèches : 701 802 €, RAM et Ludothèque : 2 000€)	703 802,00 €
Formation : hébergement	105 023,00 €

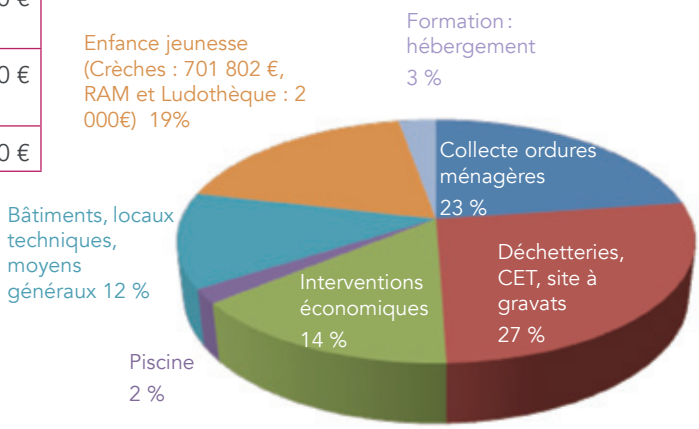

Dépenses brutes d'équipement

Reversements de fiscalité

En 2011, les reversements totaux de fiscalité aux communes se sont élevés à 2 726 074 €, selon la décomposition suivante :
- dotation de compensation : 2 662 075 €
- dotation de solidarité : 63 999 €

Commission Locale d'évaluation des transferts de charges

Le Conseil communautaire a approuvé, le 26 avril 2011, la création de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges.
Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation des charges des compétences transférées, dans le cadre du calcul de l'attribution de compensation versée par la communauté à ses communes membres.
Chaque commune dispose d'au moins un représentant.

Commission d'appel d'offres

En 2011, la commission d'appel d'offres s'est réunie 3 fois, les 5 janvier, 8 mars et 5 avril.

Liste des principaux marchés conclus en 2011

Type	Montant	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
FOURNITURES	4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Fourniture de sacs poubelles pour les ordures ménagères	30/11/2011	SOCOPLAST	92 250
	20 000,00 € HT à 49 999,99 € HT	Fourniture de sacs poubelles pour les ordures ménagères	02/02/2011	SOPAVE	12 110
		Fourniture de repas conditionnés pour la livraison en liaison froide au domicile des personnes	23/05/2011	ANSAMBLE	56 000
	50 000,00 € HT à 89 999,99 € HT	Marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les crèches d'Arros de Nay et de Boeil-Bezing	10/10/2011	lot1-SODEXO	78 043
				lot2- sarl AVS -A votre Service	64 370
	193 000 € HT à 999 999,99 € HT	Marché pour la fourniture de contenants de collecte	04/01/2011	lot 1 - bacs roulants : Plastic omnium Systèmes Urbains	35 510
				lot 2 - colonnes à verre : Plastic omnium Systèmes Urbains	35 510

Type	Montant	Objet du marché	Date du marché	Nom de l'attributaire	Code postal
SERVICES	4 000 € HT à 19 999,99 € HT	Étude patrimoine	16/02/2011	Cabinet ASTARTE	75 014
		AMO en matière d'habitat et de foncier	09/03/2011	PACT H & D BEARN BIGORRE	64 000
		Étude gens du voyage	24/03/2011	PACT H & D BEARN BIGORRE	64 000
		Assistance exploitation piscine Nayéo	02/05/2011	D2X INTERNATIONAL	75 008
		Assistance juridique et fiscale pour l'exploitation de la piscine Nayéo	02/05/2011	société ADAMAS	69 455
		Programme d'entretien 2011 du PLR- lot 1	25/05/2011	Pépinière Environnement	64 121
		Programme d'entretien 2011 du PLR- lot 2	25/05/2011	Pépinière Environnement	64 121
		Programme d'entretien 2011 du PLR- lot 3	25/05/2011	DAVYS JEUNE	65 400
		Refonte du site internet de la Communauté de Communes	03/11/2011	EKKO Communication	64 000
		Balisage du PLR	07/11/2011	Pyrénées Nature	64 800
		Refonte du site internet de l'Office de Tourisme	25/11/2011	EKKO Communication	64 000
	20 000,00 € HT à 49 999,99 € HT	Fourniture de repas conditionnés pour la livraison en liaison froide au domicile des personnes	23/05/2011	Age d'Or Services	64 000
		Suivi de l'entretien du PLR	07/03/2011	Pyrénées Nature	64 800
		Étude sur la stratégie de développement commercial et artisanal	05/08/2011	Cibles et stratégies	22 000
	50 000 € HT à 89 999,99 € HT	Maîtrise d'œuvre pour l'extension des locaux techniques : construction de la maison de l'eau	29/09/2011	SCPA Bidegain & de Verbizier	64 160
		Distribution de bacs roulants à déchets	07/02/2011	sarl QUADRIA	33 127
TRAVAUX	125 000 € HT à 192 999,99 € HT	Dallage des emplacements colonnes à verre et des points de regroupement ordures ménagères	19/04/2011	sarl LAPEDAGNE TP	64 800
	193 000 € HT à 999 999,99 € HT	Construction d'une déchetterie à Asson	04/07/2011	lot1-sarl LAPEDAGNE TP	64 800
				lot2- sarl Lascassies	64 420
				lot3- Deltaplast SAS	64 230
				lot4- sarl CMMI	86 220
				lot5- ECO STOCK	38 352

Communication

Bulletins CCPN

En 2011, la Communauté de communes a fait paraître deux bulletins d'information, aux mois de juillet et novembre, avec les thématiques majeures suivantes :

- Juillet 2011 : priorité au développement économique, valorisation des randonnées et du patrimoine industriel, charte architecturale et paysagère.

- Novembre 2011 : projet de territoire, développement touristique, portage des repas à domicile.

Site Internet

La Communauté de communes a engagé, en 2011, un projet de développement et de refonte de son site internet. Cette prestation a été confiée à la société EKKO COMMUNICATION.

Ce travail est conduit en lien et en cohérence avec la refonte et le développement des sites internet de l'Office de tourisme et de la Piscine Nayéo.

Acquisitions foncières

Dans le cadre de sa politique de développement économique et pour favoriser le développement des entreprises implantées localement, la Communauté de communes du Pays de Nay a décidé d'acquérir des terrains sur les communes de Bénéjacq et de Coarraze (délibération du 28 février 2011).
Ainsi, lors de l'adjudication du 7 janvier 2011, les communes de Bénéjacq et de Coarraze ont préempté les parcelles cadastrées respectivement B769, AA125, AA13, AB11 pour une superficie de 4 hectares 21 ares 95 centiares afin d'accueillir des projets économiques.

Requalification du Parc d'Activités Économiques Monplaisir

La création du PAE Monplaisir date de plus de 20 ans. Le parc connaît donc un vieillissement.
La Communauté de communes a passé un marché en mai 2011, avec le cabinet Atemo, afin de travailler sur la requalification du PAE Monplaisir. Le diagnostic du PAE fait notamment état de plusieurs dysfonctionnements, principalement concernant les eaux pluviales et la signalétique.
Les travaux devraient débuter en 2013.

Étude « stratégie de développement artisanal et commercial de la CCPN »

Inscrite au Contrat Communautaire de développement, cette étude qui a débuté en août 2011 bénéficie d'une subvention du Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, à hauteur de 50 %.
Elle est composée de deux volets. D'une part, l'élaboration d'un Schéma d'Organisation Commerciale et, d'autre part, l'étude de faisabilité de la mise en place d'une Opération Collective de Modernisation (OCM), afin de traiter dans la globalité la question du commerce et de l'artisanat.
Le cabinet Cibles et Stratégies a été choisi pour mener à bien cette étude.
Elle se poursuit en 2012, avec plusieurs réunions avec les artisans et les commerçants du territoire et les élus, afin de proposer et de valider un programme d'actions en faveur des artisans et des commerçants et un Schéma d'Organisation Commerciale.

Partenariat avec MCC-Bat

21 artisans du bâtiment ont assisté aux 4 jours de formation, dits « parcours d'excellence », qui se sont déroulés au siège de la Communauté de communes du Pays de Nay, les 27, 30 juin, 4 et 8 juillet 2011. Cette formation a été dispensée par MCC-BAT, centre de formation pour les artisans du bâtiment basé à Tarbes.
Les thèmes abordés :
- la gestion comptable,
- la gestion commerciale et la réponse aux marchés publics.

Les objectifs de cette formation :
- qualification des artisans à la gestion de leur entreprise,
- connaître la législation en termes de devis, éviter les litiges liés à la forme du devis, application de procédures adaptées en vue de la certification Qualibat ;
- se familiariser avec les marchés publics dans le bâtiment.

En complément de cette formation un magazine gratuit intitulé « initiative travaux » a été publié et distribué dans les foyers de la CCPN.

Convention avec la BGE Gascogne Pyrénées

Signature de la Convention entre la BGE et la CCPN

Le 18 novembre 2011, la Communauté de communes du Pays de Nay a signé une convention avec la BGE (ensemBle pour aGir et Entreprendre) afin d'accompagner les créateurs d'entreprises, de l'émergence du projet jusqu'à l'accompagnement post-création (durant les deux à trois premières années de l'entreprise).
Dans ce cadre, la BGE Gascogne Pyrénées a accompagné 22 porteurs de projet et a mis en place deux ateliers sur le thème de la démarche de création d'entreprise (19 janvier 2012 et 22 mars 2012).
17 porteurs de projet sont toujours en cours d'accompagnement sur les thématiques suivantes :
- Exercice d'une activité indépendante avec une activité salariée,
- Vérification du potentiel commercial local,
- Vérification de la réglementation et des conditions d'exercice de l'activité,
- Vérification de la faisabilité financière de l'activité,
- Choix du statut juridique…

Adhésion à Béarn Initiative

Le 17 octobre 2011, la Communauté de communes du Pays de Nay a adhéré à Béarn Initiative, association appartenant au réseau national France Initiative, qui soutient financièrement et techniquement les porteurs des projets souhaitant créer ou reprendre une activité commerciale ou artisanale.
En 2011, sur le Pays de Nay, deux projets de reprise et un projet de création d'entreprise ont bénéficié des prêts d'honneur de l'association. Ce sont des prêts à la personne, de 3 000 € à 10 000 € remboursables sur 48 mois, sans intérêts ni garantie personnelle exigée, uniquement sur engagement sur l'honneur de rembourser avec seulement une Assurance Décès Invalidité obligatoire (ADI). Ce prêt permet à un créateur repreneur de constituer ou de renforcer ses fonds propres.

En avril 2011, Laureen Montagne a pris la direction de l'Office de tourisme communautaire. En lien étroit avec le Conseil d'Exploitation, les prestataires touristiques et la Communauté de communes, la nouvelle équipe de l'OT a travaillé en 2011 à la mise en place d'actions visant à poser les bases du développement touristique du Pays de Nay. Pour cette première année de fonctionnement, plusieurs évolutions sont à noter :

- Réorganisation interne du fonctionnement selon les objectifs énoncés dans la stratégie Tourisme
- Mise en place d'un poste de chargé de la mise en séjours de l'offre locale, du démarchage des prescripteurs pour les groupes, et du développement des offres promotionnelles
- Développement de la communication touristique (salons du tourisme, réseaux sociaux, relations Presse)
- Refonte des brochures d'information touristique (carnet de vacances/ guide d'accueil, carte touristique, carnet de séjour/hébergements)
- Mise en place, avec la Communauté de communes, d'un produit découverte du Patrimoine sous forme d'enquêtes à destination des enfants
- Refonte du site Internet de l'Office de Tourisme communautaire
- Appui à l'organisation et organisation de manifestations / Temps forts
- Mise en place de la taxe de séjour sur le Pays de Nay, condition sine qua non pour l'obtention de financements du Département et de la Région.

Modification de la dénomination de l'Office de tourisme communautaire

Créé sous forme de régie à autonomie financière en novembre 2004, l'Office de Tourisme Communautaire avait alors pris la dénomination d'Office de Tourisme Communautaire de la Vath-Vielha.

Cette dénomination manquait toutefois de lisibilité pour les marchés touristiques régionaux, nationaux et internationaux, frein aux retombées potentielles de l'activité touristique.

Cela a été mis en avant dans les conclusions de la stratégie de développement touristique.

Une enquête menée pendant les mois de juillet et août 2011 auprès des visiteurs à l'Office de Tourisme a permis de mettre en avant la perception qu'avaient ces derniers de la Vath-Vielha : territoire présentant une grande variété de reliefs et de paysages, et notamment de paysages de piémont et de montagne, les Pyrénées et la nature étant un signe identitaire pour une grande majorité de vacanciers, région reconnue pour ses savoir-faire traditionnels, qu'ils soient artisanaux et/ ou gastronomiques.

Adoptée dès le printemps 2011 à titre d'essai, la dénomination « Pays de Nay », confortée notamment par l'enquête estivale, s'est avérée satisfaisante, tant pour les socioprofessionnels locaux que pour la clientèle touristique.

Bien que l'intitulé « Pays » soit considérablement répandu sur le territoire national, il est largement repris dans les territoires touristiques.

En effet, au nom de Pays sont associées des notions de logique de bassins de vie, tant sur le plan historique et culturel qu'économique, ainsi que des notions de terroir et de gastronomie régionale.

Le risque de banalisation lié à l'utilisation du terme Pays est donc faible, tant ce dernier traduit une unité et est synonyme d'authenticité et facilite, de ce fait, une meilleure identification par les publics.

Le nom de Pays de Nay commence aujourd'hui à être repris et utilisé par les socioprofessionnels locaux, conférant à ce nouveau nom une base d'identité et d'appartenance commune. Le travail en ce sens devra être poursuivi et amplifié.

Instauration d'une taxe de séjour communautaire

L'année 2011 a été consacrée à l'étude de la mise en pace de la taxe de séjour.
Votée début 2012 en Conseil communautaire, la taxe de séjour est applicable depuis le 1er juin 2012 dans tous les hébergements marchands, selon le régime du réel (estimé plus juste et représentatif d'une réalité de fréquentation) tout au long de l'année, basé sur les barèmes planchers autorisés par la loi.
L'intérêt pour la Communauté de communes d'instaurer une taxe de séjour sur le Pays de Nay est double :

- d'une part, les recettes générées par la taxe de séjour vont permettre de mettre en place des actions spécifiques visant à développer la consommation touristique sur le Pays de Nay, et donc générer des retombées directes pour les acteurs économiques locaux,
- d'autre part, le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques conditionne l'accompagnement financier du Pays de Nay dans la mise en œuvre de sa stratégie ddéveloppement touristique à l'instauration d'une taxe de séjour communautaire.

Cette ressource nouvelle s'avère donc d'importance pour contribuer à l'attractivité du territoire communautaire.
Il avait été proposé, afin de rendre l'application de cette taxe la plus lisible possible et de créer une réelle dynamique de participation des socioprofessionnels hébergeurs, que les modalités de la taxe de séjour communautaire soient définies dans le cadre d'un groupe de travail mixte, associant élus et hébergeurs.
Leurs propositions ont donc porté sur les points suivants : période de perception, périodes de reversement, date d'application de la taxe de séjour en 2012, régime de perception de la taxe de séjour, tarifs applicables, exonérations et réductions (voir tableau ci-dessous).
Il s'agit désormais de poursuivre le travail partenarial initié en 2011 avec les élus et les hébergeurs pour préciser les actions à mettre en place, propices à un accroissement de la fréquentation touristique, et pour l'office de tourisme, d'être également présent auprès des hébergeurs pour les accompagner et faciliter la collecte de ce nouveau produit.

Nature de l'hébergement	Barèmes plancher
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles et +, et tout autre hébergement de catégorie équivalente	0,65 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles, et tout autre hébergement de catégorie équivalente	0,50 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles, Villages de vacances « Grand confort », et tout autre hébergement de catégorie équivalente	0,30 €
Hôtels, résidences, meublés 1 étoile, Villages de vacances « Confort » et tout autre hébergement de catégorie équivalente	0,20 €
Hôtels, résidences et meublés classés sans étoile, et tout autre hébergement de catégorie équivalente	0,20 €
Camping, caravanages et hébergements de plein air 3 et 4 étoiles	0,20 €
Camping, caravanages, hébergements de plein air	0,20 €
Les hébergements non classés, mais accueillant à titre onéreux des personnes dans le cadre d'un séjour touristique	0,20 €

Refonte du site internet de l'Office de tourisme

Internet figure aujourd'hui parmi les premiers vecteurs d'accès à l'information touristique. Au-delà de la simple information touristique restituée, un site internet doit faciliter le choix de l'internaute pour son lieu de vacances, en étant à la fois attractif et « facilitateur » dans l'acte d'achat ou de réservation.

Il était donc nécessaire pour l'Office de tourisme communautaire de se doter d'un outil de travail moderne, en adéquation avec les modes de consommation.

Constitué à l'automne 2011, un groupe de travail composé de plusieurs prestataires touristiques du territoire a permis de définir les objectifs et les principales fonctionnalités du site :

- Développer l'image du territoire : mettre en avant l'image d'un territoire à vivre toute l'année, dynamique
- Faciliter la réservation et l'achat en ligne
- Augmenter le phénomène de communauté en intégrant les réseaux sociaux puis, à terme, les avis de consommateurs, véritables prescripteurs pour les nouvelles générations d'utilisateurs
- Adapter le discours et les offres aux segments de clientèles
- Créer un espace extranet permettant l'échange et le dépôt de fichiers, grâce à des accès réservés.

Un travail de référencement, engagé dès 2011 avec le nom de domaine du site actuel, a également permis, lors de sa mise en ligne en juin 2012, d'être immédiatement performant sur les principaux moteurs de recherche et d'être ainsi plus facilement accessible aux « touristonautes », clients potentiels pour le Pays de Nay.

Le site a d'ores et déjà généré plusieurs demandes de renseignements pour des réservations de séjours dans les hébergements touristiques marchands du Pays de Nay et connaît une audience croissante.

www.tourisme-bearn-paysdenay.com

Guide Randos PLR, disponible auprès de l'Office de tourisme au prix de 5 €.

Gestion du PLR

Avec, actuellement, 23 boucles et 240 km de sentiers balisés, le Plan Local de Randonnées (PLR) permet de pratiquer tous les types de randonnées (pédestre, VTT, promenades équestres, moyenne montagne), pour toutes les catégories de publics. Il comporte également des séquences paysagères riches et variées : plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, moyenne montagne. Les deux tiers du Chemin Henri IV bornent sa partie Est.

Les travaux d'entretien des sentiers du PLR sont suivis par la société Pyrénées Nature, dans le cadre d'un contrat de prestation avec la CCPN.

En 2011, la Communauté de communes a consacré un budget annuel de 33 766 € TTC à l'entretien du PLR et aux reprises de balisage et de signalétique (hors mission Pyrénées Nature pour le suivi de l'entretien d'un montant de 16 596 € TTC).

Les travaux d'entretien ont été réalisés en 2011 par les sociétés Pépinière Environnement et Davys Jeune.

Pour 2011, le fauchage-élagage de 60 149 m répartis sur les différents itinéraires du PLR a été réalisé.

Les reprises de balisage* ont concerné les itinéraires suivants :

- Boucle Haut de Bosdarros par le Gest
- Boucle Lestelle les Bastides
- Boucle du Gave
- Boucle St Vincent les Serres
- Boucle Autour de l'Ouzom

* reprise et/ou renforcement du balisage sur un linéaire limité, suite à des dégradations localisées : coupe de bois, changement de poteaux…

Une reprise et un renforcement du cairnage ont également été réalisés sur les itinéraires montagne.

Les travaux d'entretien de la signalétique (poteaux, lames et jalons directionnels) sont réalisés en continu sur l'ensemble des itinéraires du PLR. Une réserve de lames et jalons provisoires permet de remplacer rapidement la signalétique détériorée dans l'attente de la commande de signalétique spécifique aux différents itinéraires. Des dégradations de la signalétique sont constatées sur certains itinéraires, en particulier en montagne.

Développement des itinéraires de randonnées du Pays de Nay

Après six ans d'existence, le PLR du Pays de Nay, comportant 23 boucles de sentiers de randonnées pédestres, également itinéraires VTT et équestres, nécessite aujourd'hui d'être optimisé, au travers d'une approche plus qualitative, en adéquation avec les pratiques des usagers.

Riche de différentes séquences paysagères variées (plaine et bords de Gave, forêts de feuillus étendues, coteaux et piémont, chemins de crêtes, moyenne montagne), le territoire du Pays de Nay réunit ainsi les conditions de réalisation d'une offre de qualité, en s'appuyant sur les caractéristiques du terrain pour réaffecter les sentiers selon les différents types de pratiques de randonnée, et répondre ainsi plus spécifiquement à un objectif de qualité de l'offre de loisirs.

De par ses caractéristiques, le PLR de la Vath-Vielha permet de pratiquer tous les types de randonnées, pour toutes les catégories de publics. Deux parcours, également, sont des randonnées de moyenne montagne présentant un dénivelé important (1 000 m environ).

La Communauté de communes du Pays de Nay a fait réaliser en 2011 un audit de son PLR, visant à l'optimiser au travers d'une approche plus qualitative, dans un objectif global de développement résidentiel et touristique du territoire.

Cette étude a abouti à une gamme de propositions mettant en corrélation les attentes et les pratiques, actuelles ou en émergence, des différentes catégories d'utilisateurs, avec les itinéraires offerts (délibération du 17 octobre 2011).

De même, la Communauté de communes a réalisé en 2011 un inventaire du patrimoine bâti. Ce recensement a permis d'identifier les éléments de patrimoine situés notamment sur les itinéraires du PLR. Les liens possibles entre les itinéraires du PLR et le petit patrimoine local ont été étudiés ou approfondis. Une valorisation, dans le PLR, du petit patrimoine local est donc recherchée au travers, notamment, d'un travail de signalisation spécifique ou améliorée de ces éléments de patrimoine.

Un projet de voie verte, conduit par le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques, est également en cours, qu'il conviendra d'intégrer dans la nouvelle offre Randos du Pays de Nay.

Le territoire du Pays de Nay est traversé par le GR 78, la voie du Piémont vers Compostelle, et le chemin Henri IV, fréquemment utilisé par les cyclotouristes. L'intégration de ces deux parcours dans l'Offre Randos permettra une meilleure valorisation auprès des publics.

Enfin, des contacts ont été établis avec les territoires voisins, visant à travailler à l'amélioration des connexions avec les itinéraires des PLR voisins.

Pour la réalisation de cette offre Randos qualifiée, la Communauté de communes du Pays de Nay a confié à un prestataire une mission de finalisation des sentiers et de mise à jour de la signalétique.
Cette mission s'achèvera à la fin de l'année 2012. Une première tranche de réalisation des travaux pourrait débuter dès le 1er semestre 2013.

En 2012-2013

- Mise en place des refontes et créations d'itinéraires de randonnées du Pays de Nay
- Poursuite des reprises de balisage
- Mise en tourisme de cette nouvelle offre de randonnée non motorisée

SCoT et urbanisme intercommunal

L'année 2011 a vu la concrétisation de l'engagement de la CCPN dans la réalisation d'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays de Nay.
Par délibération du 17 octobre 2011, la Communauté de communes a pris la compétence « Élaboration, approbation, suivi et révision du Schéma de Cohérence Territoriale » et a ensuite engagé la phase de mise en œuvre du périmètre auprès du Préfet des Pyrénées-Atlantiques (délibération du 19 décembre 2011). L'arrêté préfectoral fixant le périmètre du SCoT du Pays de Nay a été pris le 30 janvier 2012.

La Communauté de communes a également été lauréate, début 2012, de l'appel à projets national « SCoT ruraux » (délibération du 19/12/2011) et pourra ainsi accéder aux financements spécifiques de l'Etat venant au soutien des démarches rurales et intercommunales de SCOT.
Les ateliers participatifs du SCoT du Pays de Nay ont démarré au mois de juillet 2012, pour la 1re phase de réalisation du diagnostic du territoire.
Les travaux d'élaboration du SCoT s'étaleront sur les années 2012-2015.

Véloroute Pyrénées Gave Adour

Une véloroute est un itinéraire cyclable, de moyenne à longue distance, qui emprunte tout type de voies sécurisées, en sites propres multi-usages ou sur des « routes tranquilles » (moins de 500 véhicules/jour, avec signalisation spécifique). Des impératifs de déclivité, de sécurisation, d'entretien et d'accessibilité, entre autres, doivent également être satisfaits.
Le projet de « Véloroute Pyrénées Gave Adour », porté par le Département des Pyrénées-Atlantiques, est inscrit au Schéma national des voies vertes et véloroutes et au Schéma régional pour sa partie Aquitaine.
Il s'agit d'un itinéraire au bord des cours d'eau majeurs des Pyrénées-Atlantiques (Adour et Gave de Pau), qui présente des enjeux forts en termes de qualité de vie pour les habitants, mais également vis-à-vis du développement des pratiques touristiques itinérantes.
Ce projet de « Véloroute Pyrénées Gave Adour » sera d'une longueur totale de 170 km, dont 86 km en site propre (voie verte) et 74 km en circulation partagée.
Par délibération du 17 octobre 2011, le Conseil communautaire a donc approuvé l'engagement de principe de la CCPN dans ce projet de « Véloroute Pyrénées Gave Adour », ainsi que le tracé pour la partie traversant le territoire du Pays de Nay.
En ce qui concerne la réalisation de cet itinéraire, elle s'effectuera sous maîtrise d'ouvrage départementale.
Le plan de financement prévisionnel de cette opération comprend un coût d'opération de 1 600 000,00 € HT environ, y compris ouvrage d'art, avec une participation maximale de la Communauté de communes à hauteur de 20 %. Le plan de financement définitif sera arrêté et présenté au Conseil communautaire après attribution des marchés de travaux et une fois les différents cofinancements confirmés.
Ce projet serait réalisé par le Département sur les années 2013-2014.

La véloroute Pyrénées Gave Adour

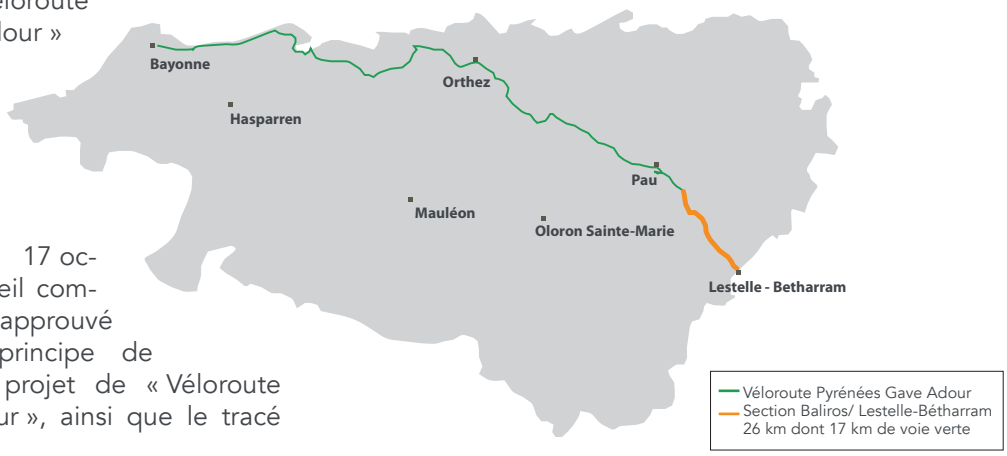

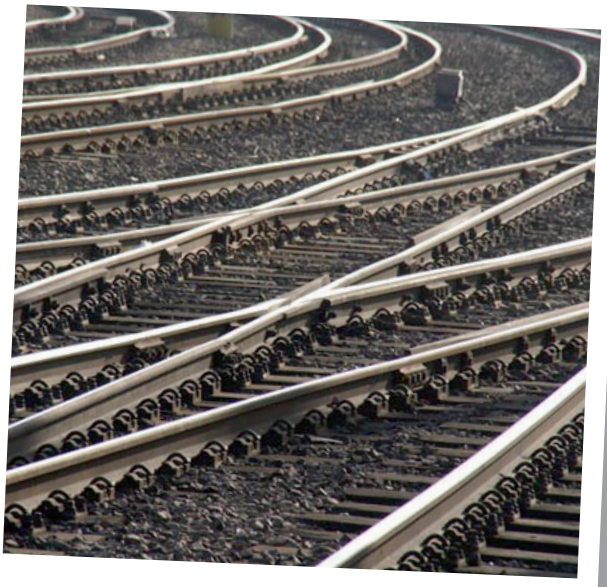

Contrat d'axe ferroviaire

Le Conseil Régional d'Aquitaine, dans le cadre du Schéma Régional des Infrastructures de Transport, approuvé par la Région en 2009, élabore actuellement des contrats d'axes ferroviaires.
Le Schéma Régional des Infrastructures de Transport donne en effet une priorité au mode ferroviaire et à la modernisation du réseau.
Fondamentalement, l'enjeu des contrats d'axes ferroviaires est de développer des offres de déplacement alternatives à la voiture, à partir des « épines dorsales » des axes ferroviaires autour desquels viendront se connecter les réseaux de transports collectifs urbains et interurbains.
Outre l'accroissement des cadencements des trains, notamment aux heures de pointe, un des enjeux réside dans la valorisation des capacités des haltes/gare ferroviaire existantes ou à créer, ainsi que dans les perspectives d'aménagement urbain et de développement autour de ces zones de desserte ferroviaire.
Le Conseil Régional d'Aquitaine a approuvé, le 20/12/2010, l'engagement de la démarche de mise en œuvre des différents contrats d'axes ferroviaires sur le territoire aquitain. Au niveau régional, « l'axe Puyoo-Pau-Montaut-Bétharram- (Tarbes) » figure parmi les trois contrats d'axes ferroviaires aquitains engagés dès 2011.
Les communes, intercommunalités et départements s'engageront, en fonction de leurs compétences propres en matière d'urbanisme, de projets urbains et de déplacements.
La CCPN a donc pris une compétence à ce titre (délibération du 26 avril 2011), l'objectif de valorisation de la desserte ferroviaire du territoire constituant par ailleurs un des enjeux essentiels d'un SCoT en termes de déplacements durables.
L'année 2011 a vu le lancement des travaux de préparation du contrat d'axe ferroviaire avec la Région et l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées. Un atelier de travail associant les différentes parties (Conseil régional, Conseil général, CDA Pau Pyrénées, communes…) s'est tenu au siège de la CCPN le 12 avril 2012.
La signature d'un protocole avec la Région et autres partenaires est prévue pour la fin de l'année 2012.

SIG communautaire

La CCPN a choisi de réaliser la conception de son SIG en interne avec des partenariats externes, en fonction des besoins et des données existantes.
La construction du futur SIG communautaire du Pays de Nay a débuté le 1er novembre 2011 avec l'embauche d'un technicien à mi-temps (50 % SAPAN/CCPN).
Ce nouveau service a pour mission de mettre en œuvre cet outil informatique nécessaire à l'aide au pilotage de la collectivité pour l'aménagement de son espace.
Il sera le socle de la connaissance des ouvrages intercommunaux et de la projection des opérations à mener en en ayant une vue plus « aérienne » et « connectée » à l'extérieur du territoire.
Dans le cadre de ce travail partenarial et collaboratif, ce nouveau service communautaire a établi sa stratégie d'information géographique :
- en interne avec l'ensemble des services CCPN, et en concertation avec les communes membres
- en externe avec d'autres institutions publiques ou privées.
À la livraison, fin 2013 par le Conseil Général, du cadastre vectorisé et géoréférencé, des bases de données cartographiques couvrant l'ensemble du territoire communautaire et au-delà, seront mises en œuvre.
Dès 2016 les outils OpenSources et OpenData nécessaires à leurs consultations et interrogations devraient être en place pour un coût de fonctionnement très réduit et une simplicité d'utilisation.
Le SIG Communautaire sera ainsi un outil majeur et transversal pour :
- une meilleure connaissance de l'espace intercommunal et des territoires voisins,
- une projection aisée des actions à mener dans divers domaines,
- une vue et une meilleure exploitation des équipements
et infrastructures.
Une hiérarchisation est donc menée sur les différents projets primordiaux : Eau et Assainissement, Déchets, Transport, Urbanisme, Développement économique et Tourisme.
La mise en place et l'animation d'un groupe de référents SIG basés sur les besoins et connaissance des communes du territoire, définira les priorités d'action et les choix adaptés aux besoins exprimés :
- Positionner la CCPN en tant que ressources pour les extractions complexes des données, les cartographies et la réalisation d'études thématiques.
- Assister les utilisateurs.
- Assurer la mise à disposition des données du SIG auprès des communes par une plateforme intranet/extranet à créer.
À titre d'exemple de projets déjà réalisés, des cartes thématiques sont déjà produites au fil des demandes des services de la Communauté de communes :
- cartes routières par commune pour le report des points de collecte des déchets,
- extrait du réseau d'assainissement pour les récépissés de DT/DICT envoyés aux déclarants et exécutants de travaux,
- carte de support pour les projets d'assainissement ou d'eau potable (pentes, géographie, PPRI, vues aériennes).

En 2012-2013

- Démarrage du SCoT du Pays de Nay
- Démarrage projet véloroute
- Finalisation du contrat d'axe ferroviaire
- Poursuite projet SIG communautaire.

Presbytère de Montaut

Assistance PACT Béarn-Bigorre

Dans le cadre de la préparation et de la programmation des actions du volet Habitat du Contrat communautaire de développement, le PACT H § D Béarn Bigorre a poursuivi, en 2011, pour le compte de la Communauté de communes du Pays de Nay, sa mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).
La Commission Habitat de la CCPN a examiné l'avancement des projets de logements et de foncier avec le PACT lors de ses réunions des 16 juin et 8 décembre 2011.

La Commission Habitat du 8/12/2011 a validé le principe et les grands axes d'un règlement communautaire « habitat ». Le Conseil communautaire a approuvé, le 10 avril 2012, la délibération correspondante, avec la mise en place d'un règlement d'intervention pour les projets d'habitat d'intérêt communautaire.
Le PACT Béarn Bigorre conduit également, pour le compte de la CCPN, une étude de besoins des familles des gens du voyage.

Charte architecturale et paysagère

Par délibération du 20 décembre 2010, le Conseil communautaire a décidé de prendre une compétence en la matière et de passer une convention avec le CAUE 64 pour conduire cette démarche de charte architecturale et paysagère.
L'évolution du bâti, ces dernières décennies, tend en effet souvent à provoquer une certaine banalisation, voire même une dégradation, des paysages et des formes urbaines, dans un contexte national et local de pression foncière et d'urbanisation. L'identité architecturale des villages s'en trouve progressivement affectée, de façon plus ou moins intense mais réelle selon les différentes parties du territoire.
L'objet d'une telle Charte sera de mettre en place un cahier de recommandations, permettant aux communes de s'appuyer sur des orientations partagées et applicables dans la gestion de l'urbanisme quotidien et pour un certain nombre de problématiques autour du paysage et de l'architecture.
Il s'agira donc, concrètement, d'un outil pédagogique et opérationnel, (charte, fiches-actions, document de sensibilisation des professionnels et du public…).
Ce projet de charte architecturale et paysagère a été lancé en 2011.
Les ateliers de travail se sont réunis les 19 mai, 1er juillet et 17 novembre 2011.
L'objectif est d'approuver cette charte architecturale et paysagère fin 2012, en lien avec les travaux du SCoT.

Résidence « Terre d'Envol »

La construction d'une structure d'hébergement de 43 logements (61 places) à Bordes, à destination de jeunes en formation et/ou en alternance, constitue une des opérations phares pour la politique habitat de la CCPN. En effet, ce projet est apparu comme fondamental pour le site industriel Aeropolis : le centre de formation et les nouvelles entreprises du pôle doivent pouvoir trouver une réponse rapide, adaptée et optimisée aux contraintes de logement, parfois rédhibitoires, générées par l'accueil de jeunes travailleurs.
C'est pourquoi la CCPN et la commune de Bordes se sont fortement investies, dès le départ, comme facilitatrices de l'ensemble des projets du Pôle Aéronautique Bordes-Assat en tant qu'une des composantes du pôle de compétitivité « Aérospace Valley « commun aux régions Aquitaine et Midi-Pyrénées.
Le choix de localisation et de création de cette structure à proximité et en milieu rural est apparu comme la meilleure solution pour ces jeunes en formation ou en alternance - primo-salariés, apprentis, ingénieurs, stagiaires - sur un territoire qui manque de petits logements.
Ce projet de construction est porté par la Béarnaise Habitat, bailleur social. La résidence sera gérée par l'Association Habitat Jeunes Pau-Pyrénées.
Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :
- Prix de revient prévisionnel de l'opération : 3 500 249 € TTC
- Participations :
• Conseil régional : 801 250 €
• Conseil général : 471 000,00 €
• CCPN : 105 000,00 €
• CILSO : 206 000,00 €
• GIC (1 % logement) : 206 000,00 €
• Béarnaise Habitat : 175 000,00 €
• État (Grand Emprunt) : 1 536 000 €
Il convient de préciser que la commune de Bordes a cédé le terrain d'assiette du projet à un prix représentatif d'un engagement financier communal de prés de 95 000,00 €.
La résidence « Terre d'Envol » a ouvert au mois de septembre 2012.

Permanences ADIL 64

L'ADIL 64 (Agence départementale d'information sur le logement des Pyrénées-Atlantiques) tient une permanence d'information au siège de la Communauté de communes, à Bénéjacq, le 2e et le 4e mardi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h 00.
L'ADIL 64 est une association de la loi 1901, agréée par le Ministère chargé du Logement. Elle appartient à un réseau de 76 centres d'information sur l'habitat répartis sur le territoire.
La vocation et l'originalité de l'ADIL consistent à offrir au public en un seul lieu un conseil juridique, fiscal, financier complet et totalement gratuit en matière de logement.
En 2011, l'ADIL 64 a donné 155 consultations au siège de la CCPN.

En 2012

• Prise de compétence Habitat
• Poursuite mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage du PACT Béarn
• Finalisation de l'étude Gens du Voyage
• Finalisation de la Charte architecturale et paysagère.

La Minoterie (Nay)

Contrat communautaire de développement : volet culture

Dans le cadre du Contrat communautaire de développement, la Communauté de communes a initié une réflexion globale en termes de développement culturel à l'échelle de son territoire.
La Communauté de communes souhaite en particulier pérenniser certaines actions déjà présentes sur le territoire, dans les domaines :
- du patrimoine, en s'appuyant notamment sur l'association Fer et Savoir-faire,
- de la lecture publique, en s'appuyant sur les bibliothèques communales existantes,
- de l'éducation musicale, à partir notamment de l'association École de musique de la Vath-Vielha,
- du cinéma, en lien avec l'Association Plain'Ecran,
- des arts plastiques et contemporains en lien avec l'association Nay'Art.

En 2011, le service Culture Jeunesse et Sports a poursuivi les actions engagées dans le cadre du Contrat communautaire de Développement.
Les études et les projets culturels ont été présentés de façon approfondie lors d'un séminaire spécifique des élus le 11 février 2012, avant que le Conseil communautaire ne statue sur la prise de nouvelles compétences le 10 avril 2012.

Lecture publique

L'état des lieux des bibliothèques réalisé en 2010 révèle qu'il existe sur le territoire du Pays de Nay, un potentiel de développement et de dynamisation de la lecture publique. L'offre dans ce domaine s'appuie actuellement sur dix sites différents mais qui sont confrontés à certaines difficultés, ce qui se traduit par un taux d'inscription inférieur à celui des collectivités et territoires comparables. La mise en place d'un réseau de lecture publique à l'échelle communautaire et la modernisation de l'offre doivent permettre de remédier à ces difficultés et de garantir une meilleure fréquentation auprès de l'ensemble de la population.
Après deux présentations auprès de la Commission Culture, Jeunesse et Sport élargie au Bureau le 13 septembre 2010 et le 12 janvier 2012, une compétence a ainsi été prise dans ce sens le 10 avril 2012, définissant un programme d'action précis s'élevant à 230 000,00 € sur trois ans, avant subventions.
Le libellé de cette compétence est le suivant :
« Mise en réseau de la lecture publique :
Coordination du réseau : appui personnalisé et assistance aux équipes en place (personnels communal et bénévole),
Développement et mutualisation des collections par une politique d'acquisition communautaire,
Informatisation des bibliothèques et organisation de la circulation des collections et des documents sur l'ensemble des communes de la communauté,
Mise en place d'une politique d'animation culturelle autour du livre et du développement du multimédia. »

Développement des Arts Plastiques et contemporains

L'étude de faisabilité concrétisée, en 2011, par un D.L.A (dispositif local d'accompagnement) a permis de formaliser le projet associatif et culturel de l'association Nay'Art qui gère les activités de la Minoterie, Centre d'Art Contemporain labellisé « Pôle Ressource » par le Conseil général.
Ont été ainsi abordés les projets de développement de l'activité :
- accueil des scolaires, animations en milieu scolaire, développement des ateliers d'arts plastiques enfants,
- organisation de conférences/débats
- rencontres publics/artistes,
- accueil de résidences d'artistes,
- organisation d'ateliers de lecture et d'écriture.
En parallèle, sont programmés la recherche des financements et le développement d'une stratégie de communication.
Afin de pérenniser les projets d'actions préconisés dans le cadre du DLA, de renforcer l'ancrage sur le territoire et le rayonnement extérieur, la CCPN a décidé de passer, en 2012, une convention d'objectifs et de moyens, d'une durée de 3 ans, avec l'association Nay'Art, assortie d'une subvention annuelle de 5 000 €.
Cette convention s'inscrit dans une prise de compétence dont l'intitulé, « Soutien aux actions de développement des arts plastiques et contemporains », est destiné à prendre en compte la pluralité des projets développés sur le territoire autour des arts plastiques.

Enseignement musical

Lancée en 2010 par le Conseil général, l'étude diagnostic de l'enseignement musical a fait apparaître que les associations locales d'enseignement musical sont prêtes à envisager un partenariat dans le cadre de projets communs tels les spectacles, par exemple, sans pour autant intégrer directement l'Ecole de Musique Intercommunale.Dans le but de faire de l'Ecole de Musique Intercommunale un noyau dynamique favorisant ce type de partenariat et de conformer cet établissement aux objectifs du schéma départemental de l'éducation musicale (accès au plus grand nombre à un enseignement de qualité et diversifié et développement de la continuité entre l'enseignement et la pratique artistique), la CCPN a adopté la compétence suivante : « Adhésion au schéma départemental de l'éducation musicale et soutien à l'association d'enseignement musical à vocation intercommunale ».
Afin de mettre en œuvre ces différentes actions, une convention d'objectifs et de moyens d'une durée de 3 ans sera passée avec l'Ecole de Musique Intercommunale.

Cinéma

L'année 2011 a été consacrée à la présentation de la deuxième phase portant sur l'étude de faisabilité, qui est intervenue le 31 janvier 2012 devant la Commission Culture, Jeunesse et Sport élargie au Bureau.
Deux options préférentielles ont été retenues pour la réalisation d'une salle d'une capacité de 220 places, toutes deux localisées sur la commune de Nay : la réhabilitation des usines Berchon (budget estimatif 2 883 109 €) ou une construction neuve en périphérie (budget estimatif 1 824 081 €).
Ce cinéma fonctionnerait comme un outil culturel allant au-delà de la simple diffusion de film. Sa présence dans le cœur de la ville-centre en renforcerait l'attractivité, ainsi que celle de l'ensemble du territoire.
S'il n'a pas été proposé à ce stade de prise de compétence formelle de la CCPN au titre de la création d'un cinéma, la réflexion sur les modalités techniques et financières de l'implantation d'un cinéma dans les usines Berchon se poursuit néanmoins en 2012. Une demande de protection du site au titre des monuments historiques a ainsi été conjointement formulée par la CCPN et la commune de Nay.

Usines Berchon (Nay)

Patrimoine industriel et recensement du patrimoine rural non protégé

Identifier les éléments constitutifs du patrimoine du Pays de Nay, en distinguer les éléments les plus significatifs et évaluer leur potentiel en matière de développement local, tels étaient les objectifs du recensement du patrimoine rural non protégé. Réalisé entre janvier et avril 2011, ce recensement a révélé un fort potentiel patrimonial se déclinant en trois grandes thématiques interconnectées, le *Jardin du Béarn* (habitat et mise en valeur agricole du territoire), les *Marches de Lourdes* (patrimoine religieux et pèlerinages) et le *Petit Manchester* (patrimoine de l'artisanat et de l'industrie). L'étude s'est ensuite poursuivie avec l'établissement d'un double programme de valorisation et de restauration du patrimoine du Pays de Nay. L'ensemble de ces éléments a été validé par la Commission Culture, Jeunesse et Sport élargie au Bureau le 22 décembre 2011.

Parallèlement, le cabinet Astarté a poursuivi son étude sur le site de la forge d'Arthez d'Asson, pour lequel il est proposé l'installation d'une plateforme d'observation en surplombant les vestiges. La mise en réseau de la forge et des autres sites liés au patrimoine industriel constituait le second axe de réflexion du cabinet. Deux réunions ont ainsi invité différents acteurs du territoire (entreprises, associations culturelles, musées…) à réfléchir sur l'élaboration d'un projet commun de mise en valeur du patrimoine industriel du Pays de Nay appelé « La Manufacture du Béarn ».

Compte tenu des convergences entre les deux études, c'est une compétence unique qui a été adoptée par le Conseil communautaire le 10 avril 2012 : « Mise en place et soutien d'actions de valorisation et de restauration du patrimoine historique et industriel du Pays de Nay ».

Les premières actions qui pourront être engagées dès la fin de l'année 2012 sont :

- L'élaboration d'une signalétique d'interprétation du patrimoine à l'échelle du territoire, l'élaboration d'une charte du réseau patrimoine industriel,
- La création d'un fond de subvention communautaire destiné à soutenir les projets de restauration du patrimoine,
- L'aménagement d'une plateforme d'observation au niveau de la forge d'Arthez d'Asson,
- La demande de protection au titre des monuments historiques des usines Berchon, également susceptibles d'abriter à terme un centre d'interprétation du patrimoine.

En 2012

- Lancement du réseau de lecture publique
- Lancement des projets de restauration du patrimoine
- Poursuite de l'étude projet cinéma
- Conventions avec Nay'Art et l'Ecole de musique de la Vath-Vielha

Portage de repas à domicile

Le service de portage de repas a débuté le 15 juin 2011.
Au 31 décembre, 4 500 repas ont été servis pour 50 bénéficiaires inscrits, de 65 ans à 102 ans, répartis sur 16 communes.
Les repas sont préparés par la Société Ansamble et le portage assuré par la Société Age d'Or Services.
Ce service entre en complémentarité avec les portages de repas en liaison chaude déjà en place dans quelques communes.
En effet, ceux-ci n'étant pas servis le week-end, le portage de repas en liaison froide assure la liaison en fin de semaine. Les bénéficiaires ont le choix entre deux menus (régimes alimentaires sans sel et pour personnes diabétiques, respectés).
Ils reçoivent la liste des menus pour trois semaines et renvoient leur choix.

Pour qui ?

Ces repas sont servis aux personnes âgées de plus de 60 ans, aux personnes invalides, en situation d'handicap et convalescentes sans limitation d'âge.
Les dossiers d'inscription sont à retirer dans les mairies et à renvoyer à la Communauté de communes.

Quand ?

Pour tous les jours de la semaine ou quelques jours selon les choix et besoins.
Livraison le matin et le vendredi après-midi pour les repas du week-end.

Comment ?

En portion individuelle, dans des barquettes à conserver au réfrigérateur.

Combien ?

8,50 euros le repas livré à domicile.
Possibilités d'aide pour les bénéficiaires de l'APA, aide sociale du Conseil général, CCAS.

Transports à la demande

Lié à des problématiques sociales, environnementales, d'attractivité et de l'aménagement du territoire, le développement d'un service de transport à la demande (TAD) constitue un enjeu de plus en plus essentiel pour les territoires ruraux.
Engagés en 2009, la réflexion et le travail menés par la Commission Service aux personnes sur la mise en place d'un tel service ont connu une avancée décisive en 2011.
La CCPN a en effet répondu au cours de l'année à un appel à projet lancé par le Conseil général qui souhaite encourager ce type d'initiatives sur son territoire. Plusieurs enquêtes ont en outre été effectuées, auprès de diverses collectivités territoriales déjà équipées du TAD, et surtout auprès de la population de la CCPN afin de cibler les attentes des futurs usagers. Ces démarches ont abouti, par délibération du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2011, à une demande de délégation de la compétence Transport du Conseil général qui offre à la CCPN le cadre juridique lui permettant la mise en place effective du TAD sur son territoire.
Ce service, qui sera opérationnel dans le courant du premier trimestre 2013, se destinera aussi bien aux enfants qu'aux adultes et sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Seront desservis une quinzaine de services publics et de sites commerciaux du territoire à partir d'une centaine de points de ramassage répartis sur l'ensemble des communes.
Les navettes seront assurées par deux minibus, le trajet coûtera 2 euros aller, et 2 euros retour.

Projet d'action sociale intercommunale

La mise en place de ces différents projets dans le domaine des Service aux personnes (TAD, portage de repas à domicile) a suscité d'autres types de réflexions quant au cadre d'intervention et de coordination des acteurs locaux ou encore la définition de nouveaux partenariats.
Afin de mener cette réflexion, il a été décidé par délibération du Conseil communautaire en date du 17 octobre 2011 de s'attacher l'appui de l'organisme Mairieconseils, un service d'accompagnement de la Caisse des dépôts et consignations.
La réalisation d'un état des lieux général en trois étapes a ainsi été proposée.
La première phase a été consacrée à l'élaboration par les communes d'un autodiagnostic de la situation concernant la vie sociale sur leur territoire.
La deuxième phase a permis de consolider cet autodiagnostic par la vision des acteurs locaux.
Enfin, la troisième phase permettra de présenter une synthèse générale confrontant ces différents regards lors d'une restitution devant les acteurs locaux et institutionnels sollicités au cours de l'enquête. À l'issue de cette restitution, il s'agira pour la CCPN d'engager un nouveau travail pour préciser d'éventuelles compétences intercommunales nécessaires et les partenariats avec les acteurs locaux et institutionnels.

Loisirs jeunes

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse cosigné avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de communes a accompagné deux associations locales proposant de nouvelles activités de loisirs et de vacances aux enfants et jeunes à partir de 11 ans.

Passeport activités jeunes

Après un travail de communication réalisé dès le mois de mai, notamment dans les collèges et lycées du territoire, l'opération Passeport Activités Jeunes 11-17 ans a remporté un franc succès.
Le passeport est proposé par l'Association Évasion Pyrénéenne de Baudreix qui gère l'Accueil de loisirs sans Hébergement.
Grâce à la participation de la CCPN, le passeport est proposé à 50 euros.
Le principe : choisir 5 activités parmi les dix proposées. Les activités se déroulent en demi-journée.
Du 4 au 29 juillet, 62 jeunes de 18 communes de la CCPN ont participé, les plus nombreux représentés par les 12/13/14 ans.
Les jeunes participants se retrouvent à Baudreix et l'animatrice coordonnant le passeport, les transporte sur les lieux d'activités où les spécialistes les prennent en charge.

Les activités proposées

Kayak avec l'USCN : initiation au kayak en zone calme, balade en kayak,
Rafting avec l'USCN : descente du gave de Pau entre Lourdes et Bétharram
Escalade : escalade du rocher de la base nautique de Baudreix en moulinette et en tête
Equitation à la Ferme Couhet à Montaut : préparation du cheval, balade à cheval trot, galop
Spéléologie avec Évasion Pyrénéenne : découverte du monde souterrain « grotte de la Pale »
Accrobranches : parcours d'accrobranche à Bosdarros
Jeux à la piscine Nayéo
Informatique à la Cyberbase : élaboration et montage d'un dessin animé
Ludothèque de Nay : découverte et participation à des jeux de société
Laser Quest à Lescar.

Camp multi-activités

L'association Les Gais Montagnards a proposé un camp dans la Vallée de Luchon du 6 au 17 juillet. 20 jeunes de 13 à 15 ans de 10 communes de notre territoire y ont participé et ont découvert de nombreuses-activités :
- randonnées,
- montée à Superbagnères en télécabine et descente en trottinette tout terrain,
- balade en VTT,
- paint-Ball,
- rafting,
- canyoning,
- accrobranches.

Crèches organigramme

DIRECTRICE/COORDINATRICE

ARROS DE NAY

- Éducatrice de Jeunes Enfants Responsable
- Éducatrice de Jeunes Enfants Mi-temps
- 2 Auxiliaires de Puériculture Plein temps
- 1 Auxiliaire de Puériculture Mi-temps
- 2 C.A.P. Petite Enfance Plein temps
- 1 C.A.P. Petite Enfance Mi-temps
- 2 Agents d'entretien ¾ temps

BOEIL-BEZING

- Puéricultrice Responsable
- Éducatrice de Jeunes Enfants Plein temps
- 4 Auxiliaires de Puériculture Plein temps
- 1 C.A.P. Petite Enfance Plein temps
- 1 C.A.P. Petite Enfance Mi-temps
- 1 Agent d'entretien Plein temps
- 1 Agent d'entretien Mi-temps

Petite Enfance et jeunesse

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la Communauté de communes du Pays de Nay a concrétisé en avril 2011 le projet d'ouverture de la deuxième structure multi-accueil à Boeil-Bezing.
Les deux structures multi-accueil ont été inaugurées le 1er octobre.
Elles ont été baptisées Brin d'éveil à Boeil-Bezing et Arlequin à Arros de Nay.
Le Jardin d'Enfants La Capucine à Baudreix a fermé ses portes fin mars. Les enfants accueillis ont intégré les locaux de la nouvelle structure multi-accueil.

Les structures multi-accueil

Les structures multi-accueil sont ouvertes du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.
Elles assurent un accueil collectif, régulier ou occasionnel d'enfants de 2 mois à 4 ans (jusqu'à la 1re scolarisation), Ce sont des lieux d'éveil et de prévention, où la santé, la sécurité et le bien-être des enfants sont la priorité.
Elles permettent aux parents habitant le territoire de concilier vie professionnelle, vie sociale et vie familiale.
L'accueil des enfants de 3 à 6 ans proposé le mercredi et pendant les vacances scolaires au jardin d'enfants a été assuré jusqu'en septembre 2011 dans les locaux du multi-accueil Brin d'éveil. Par la suite, cet accueil ne sera possible que dans la mesure où les places ne sont pas occupées par les 0/3 ans.

Les demandes d'inscription se font auprès de la coordinatrice sur rendez-vous (en téléphonant aux multi-accueils).
Toutes les demandes sont ensuite examinées par une commission d'élus de la CCPN, chargée d'attribuer les places selon des critères pré-établis.
Les agréments, accordés par le service P.M.I. du Conseil Général sont de 20 places pour Arlequin et de 26 places pour Brin d'éveil.
Les enfants fréquentent les multi-accueils de 2 à 5 jours par semaine. Ainsi, le nombre moyen d'enfants accueillis sur les multi-accueils est de 80.
En 2011, la commission d'attribution des places s'est réunie en juin et en novembre. Elle a attribué au total 46 places.

Organisation et fonctionnement du service

La coordinatrice et les responsables des structures organisent l'accueil et le suivi des enfants.
Elles encadrent l'équipe, avec laquelle elles élaborent et mettent en œuvre un Projet Pédagogique, garant d'un accueil et d'une prise en charge de qualité pour l'enfant et ses parents.
Une psychologue et un médecin vacataires apportent leur soutien à l'équipe, dans une démarche d'amélioration des pratiques professionnelles.
Les activités proposées aux enfants concourent à les aider à prendre confiance en eux et à s'intégrer progressivement dans le monde qui les entoure. Des activités d'éveil sont proposées quotidiennement.

Une journée pédagogique, commune aux 2 structures a été organisée fin août, pour mettre en place les bases du Projet Pédagogique et du travail en collaboration avec le Relais des 2 Gaves.
L'information et l'écoute des parents étant essentiels dans le projet des établissements, deux réunions de parents se sont tenues dans chaque établissement en octobre.
Deux fêtes ont été organisées pour les familles, en juin et en fin d'année.
Une plaquette Petite Enfance, présentant l'ensemble de l'offre Petite Enfance de la Communauté de communes (crèches et Relais des Deux Gaves) a été réalisée et diffusée en juillet 2012.

Reprise en régie

Par délibération du 26 avril 2011, une procédure de délégation de service public (DSP) pour l'exploitation de la piscine Nayéo a été lancée, pour une durée de 5 ans. Dans le cadre de la conduite de cette consultation, la Communauté de communes a décidé d'effectuer également une étude d'un projet de gestion en Régie de la piscine Nayéo.
Les objectifs généraux d'une gestion en DSP pour la Communauté de communes étaient les suivants :
- mise en place d'une offre de qualité et sécurisée
- mise en place d'une dynamique commerciale de qualité, en lien étroit, notamment, avec le développement touristique du territoire ;
- recherche d'une compétence et d'une expérience spécialisées au niveau de la gestion technique de l'équipement, et de la gestion du poste des fluides en particulier ;
- prise en charge substantielle du risque d'exploitation par le délégataire.
Il était proposé d'opter pour un contrat d'affermage, avec paiement d'une redevance par le fermier.
La Communauté de communes a reçu six offres de sociétés candidates à la gestion en DSP.
La Commission DSP a émis un avis sur les offres reçues le 17 août 2011 conformément à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Des séances d'auditions de 4 candidats se sont déroulées les 27 septembre et 16 novembre 2011. S'agissant de l'étude pour une gestion en régie directe, elle a été conduite en interne, en s'appuyant sur plusieurs exemples et visites d'autres collectivités et piscines publiques.
Par délibération du 19/12/2011, la Communauté de communes a décidé de prolonger jusqu'au 31/03/2012 le contrat de DSP en vigueur de la Piscine Nayéo avec la Société Com. Sports, afin de terminer les négociations avec les candidats, d'affiner le programme d'investissements 2012 et de clarifier le régime d'assujettissement à la TVA de la Piscine Nayéo. Le choix de prolonger le contrat de DSP actuel pour 3 mois environ permettait également d'opérer dans des conditions adaptées la transition entre la gestion actuelle et le démarrage de la nouvelle exploitation.
À l'issue de cette consultation pour une gestion en DSP et de l'étude pour une gestion en Régie, la CCPN a décidé, en s'appuyant notamment sur ses moyens internes, de reprendre l'équipement en gestion directe (délibération du 27 février 2012).

Scolaires et clubs

La Communauté de communes et ses communes prennent en charge le transport et les entrées des scolaires du 1er degré à la Piscine Nayéo, soit un engagement financier public total annuel de l'ordre de 100 000,00 €.
Pour l'année scolaire 2011-2012, les scolaires du 1er degré représentent environ 10 500 créneaux individuels de natation.
Les plannings de réservation des créneaux scolaires à la piscine Nayéo sont établis en concertation avec les établissements scolaires et chaque commune.
Pour l'année scolaire 2011-2012, des écoles primaires « extérieures » à la CCPN fréquentent également la Piscine Nayéo: Assat, Espoey, Artigueloutan, Aressy, Meillon, Barzun, Limendous, Hours-Livron-Lucgarier-Gomer, Ferrières.

La Piscine Nayéo accueille également en 2011-2012 les clubs sportifs suivants :
- USCN Canoë-kayak Rafting (apprentissage et perfectionnement des techniques d'« esquimautage »)
- Club Sub Aquatique Nayais (plongée sous marine)
- Association Sportive et Culturelle de Turboméca (entrainement natation compétition)
- La tribu 64 (entrainement de natation en vue de la pratique du triathlon).
Les activités, horaires et tarifs de la Piscine Nayéo peuvent être consultés sur le site internet de Nayéo :
http://www.piscine-nayeo.fr

En 2012

• Reprise de la piscine en gestion directe
• Investissements (changement du contrôle d'accès, déchloraminateurs, espace détente, séparation du bac tampon)

Mise en place d'un nouveau système de collecte des déchets

Suite aux conclusions de l'étude d'optimisation qui a été réalisée en 2009 et dont la restitution finale a eu lieu en mars 2010, les élus ont validé, lors du Conseil communautaire de juin 2010, les nouvelles modalités de collecte qui sont entrées en vigueur sur l'ensemble du territoire le 6 juin 2011.

Les grands principes de ce changement

• Conteneurisation individuelle des foyers en porte-à-porte
• Passage du verre en apport volontaire pour toute la population
• Réduction des fréquences de collecte en OM et CS
• Intégration de deux communes supplémentaires : Arbéost et Ferrières.

La mise en place

D'un point de vue technique
Commande et livraisons des 16 400 bacs individuels, des 400 bacs collectifs et des 130 colonnes à verre
• stockage des colonnes à verre sur la plate-forme du CET de Bénéjacq
• stockage des bacs près des locaux techniques de la CCPN.
Distribution des bacs individuels par la société QUADRIA (St Jean d'Illac dans le 33) sur 5 semaines. Les agents recrutés pour cette opération habitaient en majorité sur le territoire.
Changement début juin 2011 par le service déchets des bacs de tri des points de regroupement.
Travail d'implantation des colonnes à verre avec chaque mairie et le futur prestataire de collecte, la société PAPREC.
Mise en place fin mai 2011 des 130 colonnes à verre par la Sté PAPREC (4 jours de mise en place).
Dallage des points colonnes à verre/points de regroupement effectué au mois de mai 2011 par la Sté LAPEDAGNE.
Gestion des rues dites en impasses. Travail du service déchets avec chaque mairie et la société COVED, chargée des collectes.
Intégration des communes d'Arbéost et Ferrières.
Travail de repérage des nouveaux points à collecter. Signature d'une convention avec le Sirtom de la Vallée d'Argelès Gazost en juin 2011.

D'un point de vue communication :
Rôle indispensable de l'ambassadeur du tri, Bertrand LEDIN, recruté le 1er décembre 2010 :
- Contact et information usager (permanence téléphonique /suivi terrain)
- Permanence distribution des bacs individuels avec information aux usagers
- Suivi des nouvelles collectes
- Animations scolaires.

Programmation de réunions publiques :
Objectif : présenter le nouveau système de collecte aux habitants et répondre à leurs interrogations :
- Mercredi 11 mai à ARROS DE NAY
- Jeudi 12 mai à NAY
- Mercredi 18 mai à BORDES
- Jeudi 19 mai à BORDERES
- Jeudi 26 mai à COARRAZE
- Vendredi 27 mai à IGON
- Mercredi 1er juin à ASSON.

Élaboration d'outils de communication :
Autocollants « consignes de tri » pour les bacs individuels et collectifs
Mémo-tri/calendrier de collecte
Argumentaire élus/habitants
Courrier d'information aux habitants
Bulletin spécial nouvelles collectes.

Construction de la déchetterie d'Asson

Les travaux d'aménagement et de construction de la déchetterie d'Asson ont débuté au mois de juillet 2011.
Juillet 2011 : débroussaillage du terrain
Septembre - octobre 2011 : terrassement du terrain.
Novembre-décembre 2011 : création des dalles de réception des bennes, création des dalles et murs des bâtiments, mise en place tuyaux et regards pour l'assainissement.
La déchetterie d'Asson a ouvert le 2 juillet 2012.

Centre d'enfouissement technique

Finalisation de l'étude de réhabilitation du Centre d'enfouissement technique (CET) de Bénéjacq avec choix du scénario retenu
25 janvier 2011 : réunion n° 3 du comité de pilotage/cabinet d'étude
Présentation des mesures de réhabilitation préconisées (scénario 1 et 2)
À l'issue de cette réunion, le comité de pilotage a demandé à SAFEGE d'étudier une solution complémentaire (le futur scénario 3 : un seul dôme pour les casiers n° 3 et 4)
6 juillet 2011 : réunion finale du comité de pilotage/cabinet d'étude
Présentation du scénario 3
Août 2011 : envoi de l'étude à la DREAL pour observations
Au Conseil communautaire du 17 octobre 2011, le choix du scénario de réhabilitation a été retenu. Le scénario n° 3 (un seul dôme) a donc été validé par les élus pour un montant HT estimé de 608 400 €.
Le rapport final de l'étude (complété par les informations complémentaires demandées par la DREAL) a été rendu par SAFEGE début **décembre 2011.**
9 décembre 2011 : réunion à la Mairie de BENEJACQ pour présenter aux conseillers municipaux le projet de réhabilitation.

Marché déchetteries

Le marché avec la société SITA pour la gestion des déchetteries prenait fin au 31 octobre 2011. La déchetterie d'Asson étant en construction et afin de lancer une consultation groupée pour toutes les déchetteries du territoire, le Conseil communautaire du 17 octobre 2011 a validé le prolongement de 7 mois le contrat avec la société SITA.

Compostage individuel

Pour la troisième année consécutive, la CCPN a mis en place une opération de distribution de composteurs.
Une nouvelle commande a été effectuée en juillet 2011.
4 demi-journées de distribution ont eu lieu en mai, septembre et octobre 2011. Les composteurs ont été distribués après les animations effectuées par le Potager du Futur à la Maison de retraite St joseph à NAY.
143 composteurs ont été distribués en 2011 par la CCPN.

Cartons des professionnels

La Communauté de communes du Pays de Nay a pour compétence la collecte et le traitement des déchets des ménages.
Elle assure également la collecte et le traitement des déchets dits « assimilés » des professionnels même si, réglementairement, chaque professionnel est responsable de l'élimination de ses propres déchets.
Sur le territoire, les cartons issus des activités professionnelles sont des déchets produits chaque semaine en grande quantité.
Une enquête a été menée à ce sujet en novembre 2011 par le Service Environnement Déchets de la CCPN.
Les conclusions de cette enquête montrent effectivement que les filières d'élimination utilisées sont fortement hétérogènes (tri sélectif, ordures ménagères, déchetterie, brûlages), souvent peu adaptées à une valorisation de qualité et sources de dysfonctionnements importants pour les collectes en place (débordement des bacs collectifs jaunes, rupture de charge des camions.). Les professionnels rencontrés ont également exprimé le souhait que puisse être mise en place une filière spécifique pour l'évacuation de ces déchets.

Animations scolaires visites centre de tri Sévignacq

École du Bourg Asson (41 élèves cycles 2 et 3)
Animation déchets 24 mars 2011 – visite centre de tri 29 mars 2011
Groupe scolaire Michel VERDIER Bénéjacq (48 élèves cycles 2 et 3)
Animation déchets 3 mai 2011- visite centre de tri 5 mai 2011
École Ste Élisabeth Nay (50 élèves de cycles 2 et 3)
Animation déchets 3 mai 2011- visite centre de tri 24 mai 2011
Lycée technologique Nay-Baudreix (31 élèves de seconde)
Visite Cap Ecologia Lescar 30 mars 2011- visite centre de tri 31 mars 2011
École de Bordères (45 élèves de cycles 2 et 3)
Animation déchets le 24 novembre 2011- visite centre de tri 1er décembre 2011
École d'Igon (45 élèves de cycles 2 et 3)
Animations déchets 28 avril et 19 mai – visite Cap Ecologia dans le cadre des portes ouvertes 26 mai 2011.

École d'Igon

École Ste Élisabeth Nay

Données techniques et financières

Les données techniques et financières intégrales du service des déchets peuvent être consultées dans le rapport annuel sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets année 2011 (téléchargeable sur le site internet de la CCPN).

Objectifs année 2012

- Bilan nouveau système de collecte
- Travail sur les nouveaux zonages TEOM/ redevance spéciale.
- CET de Bénéjacq : présentation du dossier de réhabilitation à la DREAL, obtention par la préfecture de l'arrêté de réhabilitation, recrutement d'un maître d'œuvre
- Fin des travaux et ouverture de la déchetterie d'Asson.
- Consultation et attribution du nouveau marché des déchetteries.
- Étude site à gravats.
- Mise en place collecte des cartons pour les professionnels.
- Convention films agricoles usagés (FAU) - CC Gave et Coteaux.
- Projets SMTD : gobelets réutilisables, création d'une aire de démonstration compostage, test couches lavables en crèches.
- Préparation partie déchets du nouveau site internet de la CCPN.

Lycée **technologique Nay-Baudreix**

Ramassage des déchets

Stockage des bacs à la CCPN

Ramassage des déchets

SPANC

La Communauté de communes du Pays de Nay est compétente en matière d'Assainissement Non-Collectif (ANC).
Le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC) accompagne les 24 communes, présentes sur le territoire de la Communauté, et leurs administrés afin de faire respecter la salubrité publique et l'environnement, via le traitement des eaux usées des immeubles ou habitations non-raccordables au réseau d'assainissement collectif. La présence de ce traitement comme le maintien en bon état de fonctionnement des installations qui assurent l'assainissement des eaux usées, sont une obligation réglementaire (article L. 2224-8 du code général des collectivités territoriales et L. 1331-1 du Code de la santé publique).
2011 a été la quatrième année pleine de contrôle d'implantation des nouvelles installations d'assainissement non-collectif et la troisième année complète de diagnostic des installations existantes.
L'objectif de ce dernier étant d'établir un état des lieux précis des différentes installations d'assainissement non-collectif présentes sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Nay.

Les contrôles des nouvelles installations d'assainissement non-collectif (ANC neuf)

En lien avec les services instructeurs du pôle urbanisme de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM anciennement DDE), et avec les mairies concernées par chaque projet, les pétitionnaires doivent demander trois types d'avis du SPANC :

• Lors de demandes de : certificat d'urbanisme, déclaration préalable, projet de lotissement,... – qui concernent une parcelle vierge à viabiliser :
Un avis de contrôle de faisabilité d'implantation d'ANC.
Cet avis notifie que la parcelle concernée par le projet est apte techniquement et réglementairement à recevoir tel ou tel type de filière d'ANC.
Cet avis est à joindre à la demande d'urbanisme ;

• Lors de projets de construction, extension, demandes de permis de construire, déclaration de travaux, réhabilitation, permis d'aménagement ou de lotir… :
Un avis de contrôle de conception – implantation d'ANC.
Cet avis confirme la nature de la filière d'assainissement préconisée lors du contrôle de faisabilité et précise son dimensionnement et son implantation selon un plan de masse.

• Lors de la réalisation des travaux et avant remblaiement de l'assainissement :
Un avis de contrôle de bonne réalisation des travaux d'ANC et de conformité.

Ci-dessous tableau récapitulatif des prestations du neuf effectuées par le SPANC ces 5 dernières années.

Rappel 24 communes	Contrôle de Faisabilité		Contrôle de Conception Implantation		Contrôle de Réalisation		Total Contrôles ANC Neufs	
	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance	Avis SPANC	Redevance
Total 2011	69	61	62	55	47	43	178	159
Total 2010	72	58	73	57	49	35	194	150
Total 2009	43	40	46	42	63	52	152	134
Total 2008	124	112	79	69	9	9	212	190
Total 2007	54	-	26	-	9	2	89	2

Le point sur les diagnostics ANC

En 2011, le nombre d'avis donnés par le SPANC en matière de contrôles de faisabilité et de contrôles de conception implantation a diminué d'environ 10 % par rapport à 2010 : on constate un ralentissement en matière de demandes d'urbanisme.
Les contrôles de réalisation de travaux ont légèrement diminué (2 contrôles de moins qu'en 2010).
Globalement, en 2011, 178 demandes d'urbanisme et contrôles d'installations d'ANC neuves, tous avis confondus, ont été réalisés par le SPANC, et 159 ont donné lieu à une redevance.

Les contrôles des installations d'assainissement non-collectif existantes

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes a été confié à la SAUR, fin 2008, sur une période de 3 ans (fin des contrôles en juillet 2011). Il s'agit d'un contrôle obligatoire et périodique, tous les 6 ans, de bon fonctionnement de toutes les installations d'ANC communales.

Seules les installations d'ANC récemment contrôlées conformes par le SPANC - moins de 3 ans - et celles dont l'immeuble va être prochainement raccordé au réseau d'assainissement collectif - d'ici 2 ans - ne sont pas concernées par ce contrôle.

Commune	Nb diagnostics réalisés en 2011	Nb total diagnostics réalisés
Angais	1	89
Arros Nay	6	96
Arthez Asson	6	228
Asson	4	288
Baliros	2	20
Baudreix	2	123
Bénéjacq	5	46
Beuste	5	201
Boeil-Bezing	3	79
Bordères	5	229
Bordes	2	38
Bourdettes	0	11
Bruges-Capbis-Mifaget	7	187

Commune	Nb diagnostics réalisés en 2011	Nb total diagnostics réalisés
Coarraze	4	146
Haut De Bosdarros	3	106
Igon	4	14
Lagos	5	197
Lestelle-Betharam	3	72
Mirepeix	1	12
Montaut	7	118
Nay	2	77
Pardies Pietat	0	12
St Abit	0	1
St Vincent	2	127
Total Diagnostics Réalisés Sur CCPN	**79**	**2517**

Chaque contrôle d'installation existante donne lieu à un compte rendu de visite de bon fonctionnement qui conclut sur l'une des trois évaluations : ACCEPTABLE, ACCEPTABLE SOUS RÉSERVE, ou NON ACCEPTABLE. Il s'agit ainsi de savoir si, au vu du respect de la salubrité publique et de la protection de l'environnement, le logement contrôlé présente une installation d'assainissement qui nécessite une intervention (entretien, vidange, travaux complémentaires, réhabilitation).
La grille d'évaluation utilisée est celle de l'Agence de l'Eau. L'usager disposera alors de 4 ans pour réaliser les travaux de réhabilitation prescrits par le SPANC.

Pour information : depuis le 1er janvier 2011, dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier non-raccordé au réseau d'assainissement collectif, le diagnostic ANC de l'installation sera rendu obligatoire. Dans le cas où l'installation s'avère « non-acceptable », l'acquéreur disposera alors d'un délai de 1 an pour réaliser les travaux de mise en conformité.
Fin 2011, l'ensemble des 24 communes, présentes sur le territoire de la Communauté, ont été visitées par la SAUR. Seules quelques installations (environ 120) restent à vérifier. Ce sont essentiellement des résidences secondaires ou des maisons inhabitées, pour la plupart des cas.
La progression du diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC, fin 2011, indique que près de 98 % du parc des installations d'ANC initial a été contrôlé sur 24 communes. Ce pourcentage correspond également à la part de temps consommée par rapport à la durée de 3 ans initialement prévue pour réaliser l'ensemble du diagnostic.
L'avancée du diagnostic permet ainsi de respecter le délai du 31 décembre 2012 imposé par la loi, pour clore la réalisation du premier diagnostic de bon fonctionnement des installations d'ANC existantes.
Les diagnostics restant seront réalisés par le SPANC de la Communauté de communes durant l'année 2012.
Des rapports communaux sont établis à la fin de chaque campagne de contrôles. Ils permettront ainsi d'avoir une approche spécifique au cas par cas, pour chaque installation, et globale, à l'échelle du territoire communal voire intercommunal, des dysfonctionnements recensés.
Les conclusions de ces rapports apporteront des solutions individuelles ou collectives concernant les installations non-conformes et permettront ainsi de limiter les risques pour la salubrité publique et pour l'environnement.

Fin 2011, l'ensemble des rapports communaux sont en cours de finalisation de la part de la SAUR. Après validation du SPANC, ils seront remis dans les différentes Mairies concernées.

Les objectifs pour 2012 :

- Fin du diagnostic obligatoire des installations d'ANC existantes (avant le 31/12/2012 → obligation réglementaire).
- Élaboration et vérification des 24 rapports communaux et analyse des données auprès des différentes mairies.
- Préparation et planification du 2e contrôle périodique de bon fonctionnement (prévu à partir de 2014)
- Traitement des dossiers d'urbanisme (CU + PC) concernant l'avis du SPANC et contrôle de réalisation du neuf.

Un seul syndicat pour l'assainissement

Au premier janvier dernier, est né le Syndicat d'Assainissement du Pays de Nay (SAPAN). C'est le résultat de la fusion du SIVU Gave et Lagoin et du Syndicat de Nay à Baliros et de l'adhésion de la Commune d'Asson.

L'échelle du Pays de Nay

L'objectif de cette fusion était de mutualiser l'ensemble des syndicats d'assainissement pour optimiser les services (locaux, personnels et matériels) et ainsi améliorer le service aux usagers.
Cette démarche de fusion a été engagée par la CCPN dès 2008 pour l'assainissement.
La fusion des syndicats d'eau suivra. À terme, l'ensemble des compétences et des services Eau et Assainissement seront intégrés à la Communauté de communes du Pays de Nay, comme cela a été demandé à la Commission départementale de la coopération intercommunale qui en a pris acte en 2011.
Ce nouveau syndicat regroupe 18 communes, représentant un total de 7 000 abonnés pour 145 km de réseaux, 5 stations d'épuration et 30 postes de relevage.
Les communes adhérentes sont : Angaïs, Arros de Nay, Assat, Asson, Baliros, Baudreix, Bénéjacq, Boeil-Bezing, Bordères, Bordes, Bourdettes, Coarraze, Igon, Mirepeix, Montaut, Nay, Pardies-Piétat et Saint-Abit. La Commune de Beuste a délibéré pour adhérer au SAPAN et la Commune de Lagos doit le faire en 2012.
Le syndicat fonctionne en régie directe avec 6.5 emplois temps plein et un budget de fonctionnement et d'investissement de 8 millions d'euros.

Investissements

Le schéma directeur du SAPAN prévoit 30 millions d'euros sur une période de 10 ans pour boucler l'ensemble des investissements indispensables pour le Pays de Nay. Ces travaux ont débuté en 2011 avec la réhabilitation de la Ville de Nay et se poursuivent avec la création du réseau et d'une station d'épuration sur la commune de Montaut.
Le zonage d'assainissement de l'ensemble des communes du Syndicat (à l'exception d'Asson) a été soumis à enquête publique en 2012.
La redevance de l'assainissement collectif a été unifiée sur l'ensemble du territoire. Elle comprend une part fixe à 50 € HT par an et une part variable de 1,48 € HT le m^3.

Cyber base du Piémont

Présentation de la cyber-base

Qu'est-ce qu'une cyber-base ?

Le Conseil Général des Pyrénées-Atlantiques mène une politique de développement de Cyber-base destinée à créer, animer des lieux ouverts au public pour l'appropriation, la sensibilisation, l'initiation de tous aux usages des Technologies de l'Information et de la Communication.

Sur le Piémont, les Communautés de communes Ousse-Gabas, Gave et Coteaux et Pays de Nay, en partenariat avec le Conseil général, ont porté ensemble la création d'une cyber-base regroupant 3 espaces - NAY/GER/NARCASTET - situés au plus près de leur population respective. La cyber-base est un lieu ouvert au public, dont l'objectif est de faciliter l'utilisation des Technologies de l'Information et de la communication (TIC). La cyber-base de Nay est ouverte depuis le 16 juin 2007. Elle est animée par Victoria BRUN, dans le cadre de différents ateliers.

Les locaux

Les locaux sont situés au centre multiservices de Nay, la cyber-base est composée de 7 ordinateurs connectés à Internet, pourvus de différents logiciels qui permettent le bon fonctionnement des ateliers.

Les horaires de la cyber-base

	10h	11h	12h	13h	14h	15h	16h	17h	18h	19h
Mercredi					Accès libre Nay				Atelier Nay	
Jeudi	Atelier Nay				Ateliers Débutants Nay					
Samedi					Atelier Nay			Accès libre Nay		

Les tarifs de la cyber-base

	CCPN	Hors CCPN
Abonnement de 12 mois, ateliers inclus		
Adultes	15 €	30 €
Mineurs, étudiants, demandeurs d'emploi, 3e inscrit d'un même foyer	7 €	15 €
Groupes (sans animatrice)	10 €/membre	10 €/membre
Pour les non-adhérents		
Accès libre	2 €/heure	2 €/heure
Atelier animé	4 €/atelier	4 €/atelier
Consommables		
Impression Noir & Blanc	10cts/page	10cts/page
Impression Couleur	30cts/page	30cts/page
Impression Photo 10X15	60cts/photo	60cts/photo
Impression Photo A4	2 €/photo	2 €/photo
Disquette	50cts	50cts
CD-RW	1 €	1 €
DVD-RW	3 €	3 €

Action et partenariat

Prévention des dangers sur Internet

Les jeunes forment la population la plus exposée, voire la plus ciblée sur le Net. C'est en effet un media de référence.
La toile est un espace ludique mais aussi un espace de tentations et à risques dans lequel l'enfant peut pénétrer d'un simple clic !
C'est pourquoi la cyber-base a proposé d'intervenir à titre gratuit auprès des élèves de CM1 et cm2 pour évoquer les risques inhérents à Internet grâce à de nombreux supports (dessins animés, jeux, affiches, etc.). 12 interventions ont été programmées sur 2011 et 2012.

Création du calendrier 2012

Chaque groupe de la cyber-base a eu l'occasion de créer son calendrier personnalisé de l'année 2012. Au total une cinquantaine de calendriers imprimés.

Apprentissage du Tarot

Sandra Rey, adhérente de la cyber-base depuis quelques années, a proposé d'initier les adhérents qui le souhaitaient au tarot, grâce à BzTarot.
BzTarot est un logiciel gratuit qui reprend les règles du célèbre jeu de carte. La particularité de cette édition est qu'elle se base sur des stratégies développées en tournoi.

Enfants

Pour la 4e année consécutive, la cyber-base organise différentes animations à destination des enfants. Le planning, riche et ludique, est envoyé aux enfants inscrits à la cyber-base et est disponible à l'accueil du centre multiservices ainsi qu'à la Communauté de communes. Pour 2011, les animations suivantes ont été proposées :

Vacances d'Avril
Création d'un arbre de Pâques avec des coloriages réalisés par des enfants de la cyber-base à l'aide de l'ordinateur.

Évasion pyrénéenne
Light painting : comme son nom l'indique, le light painting est du dessin avec de la lumière. Pour les non-anglophones : « light » signifie « lumière », et « painting », « peinture ». L'idée est donc bien de « peindre une toile », avec du matériel photographique.

Été des enfants, au programme
- Jeux en ligne
- Light Painting
- …

Vacances de Noël
Création d'une boule de Noël améliorée.

Ateliers de la cyber-base proposés en 2011
Chaque mois la cyber-base innove en proposant de nouveaux ateliers :

La cyber-base mobile et les ateliers

Les sites pour apprendre une langue étrangère
GCStar ou comment gérer une collection (DVD, CD, timbres, pièces)
Symbaloo : Création d'une page d'accueil personnalisée
Blingee : création de photos animées
Ecouter de la musique sur Internet
Développer ses photos sur Internet
Eduquer ses enfants sur Internet
Et toujours les ateliers débutants…

EN IMAGES

Asson

La photo numérique développée. Parmi la douzaine de participants, certains découvraient les avantages et les inconvénients de la photo numérique. D'autres ont profité des connaissances de Victoria Brun pour parfaire leur technique. Ces trois demi-journées de stage à la mairie avaient pour but d'apprendre à transférer, trier, ranger, retoucher ses photos numériques, réaliser des montages, créer un panoramique, etc... Mission accomplie pour la cyberbase et expérience à renouveler pour d'autres amateurs de la photo. © YVES MONGUILHET

Cyber-base Mobile à Asson et Igon
La cyber-base mobile est intervenue sur Igon et sur Asson. Le thème retenu a été la photo numérique. 6 Igonais et une douzaine d'Assonais ont participé à cet atelier avec au programme :
- Découverte de la photo numérique (Avantages et inconvénients)
- Transférer ses photos
- Trier et ranger ses photos
- Retouche (Picnik)
- Montage (Photofiltre)
- Créer un panoramique (Autostitch)
- Développer ses photos en ligne

Les chiffres de la cyber-base en 2011

Statistiques par communes

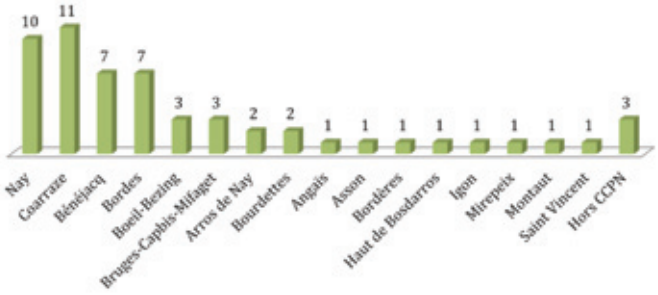

Statistiques par catégorie Socioprofessionnelle

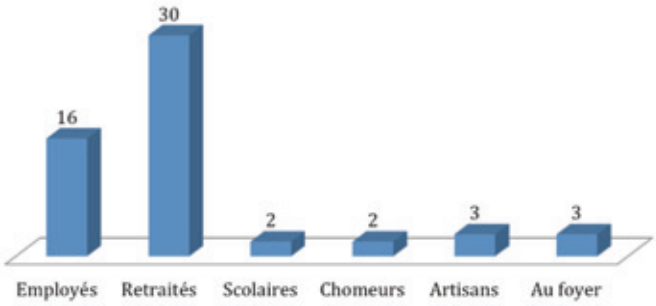

Statistiques par tranche d'âge

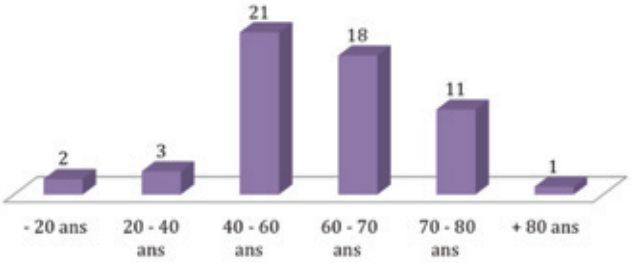

Quelques chiffres

Au 31 décembre 2011, la cyber-base du piémont comptabilisait (depuis sa création le 16 juin 2007) plus de 450 adhérents. En 2011, 56 personnes se sont inscrites.

Glossaire des sigles :

ADIL Agence départementale d'information sur le logement
ANAH Agence nationale de l'habitat
AMO Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANC Assainissement non collectif
BP Budget primitif
CCPN Communauté de communes du Pays de Nay
CDCI Commission départementale de la coopération intercommunale
CE Conseil d'exploitation (Office de tourisme)
CET Centre d'enfouissement technique
CLIC Centre local d'information et de communication
CNAS Comité national d'action sociale
DLA Dispositif local d'accompagnement
DSP Délégation de service public
DOB Débat d'orientations budgétaires
EMD Enquête ménages-déplacements
EPCI Etablissement public de coopération intercommunale
EPFL Etablissement public foncier local
MAPA Marché à procédure adaptée
OPAH Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OT Office de tourisme
PADD Projet d'aménagement et de développement durable
PLR Plan local de randonnées
PMI Protection maternelle et infantile
PPRI Plan de prévention du risque inondation
RAM Relais d'assistantes maternelles
SAPAN Syndicat d'assainissement du Pays de Nay
SCOT Schéma de cohérence territoriale
SDCI Schéma départemental de coopération intercommunale
SIG Système d'information géographique
SIVU Syndicat intercommunal à vocation unique
SPANC Service public d'assainissement non collectif
TIC Technologies d'information et de communication
TPU Taxe professionnelle unique